

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**7 MAI 2020**

*(SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE)*

.....

**(MANDATURE 2018-2021)**



**COLLECTIVITE DE CORSE***ASSEMBLEE DE CORSE***PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020****7 MAGHJU 2020****1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020****7 MAI 2020****S O M M A I R E****Journée du 7 mai 2020****Séance en visioconférence en raison de la crise sanitaire**

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers

Le président de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et que la session est ouverte.

**Allocution d'ouverture du Président de l'Assemblée de Corse 4**

**Allocution d'ouverture du Président du Conseil Exécutif 5**

**VOTE DE LA PROCÉDURE D'URGENCE**

Procédure de vote : Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers

**PROCEDURE D'URGENCE 7**

**VOTE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 7**

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA  
/ RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

## **Rapport n° 105 : Plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>8</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>17</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>25</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>83</b>

### **AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapport n° 058 : Prisentazione di u raportu d’usservazione definitive di a camera regiunale di i conti di corsica in quantu à l’eserciziu di u putere di tutela di a CTC/CdC nantu à a gestione di e risorse umane in l’agenze è uffizii**

**Rapport n° 058 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse concernant l'exercice du pouvoir de tutelle de la CTC/CdC sur la gestion des ressources humaines dans les agences et offices**

**L’Assemblée de Corse PREND ACTE de ce rapport** **84**

**La séance est ouverte à 15 heures 35 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.**

#### **Le Président TALAMONI**

Bonjour à tous. Je vais faire procéder à l’appel nominal des conseillers. Ce serait, a priori, Julia TIBERI qui serait secrétaire de séance.

Est-ce que Julia TIBERI m’entend ?

#### **Mme Julia TIBERI**

Oui, je suis là.

#### **Le Président TALAMONI**

Bien. S’il vous plaît, Madame la secrétaire, est-ce que vous voulez procéder à l’appel nominal ?

*Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers (en précisant les pouvoirs donnés)*

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

À sente à l'ultime dichjarazione, a riduzione di tutte l'inuguaglià seria diventata a prima priurità di u governu francese : inuguaglià di pettu à a salute, cum'è inuguaglià di pettu à l'educazione. Serebbe quessa a mutivazione di quelli chì cercanu à fà riapre e scole à tutti i patti. Dicenu chì a ripresa di a scola permetterà à i zitelli chì cunoscentu guai suciali di ritruvà una vita più linda. Siccome ci serebbe d'una parte quelli bravi chì volenu apre e scole per aiutà i zitelli in difficoltà suciale è sculare, è di l'altra parte, quelli chì serianu senza riguardu per i zitelli è per a so educazione, riguardu à u so campà famigliale.

A situazione mi pare esse bella sfarente è bella più chjara. Per contu meiu, leghju è sentu i studii scientifici internaziunali, i scientifici corsi è ancu u cunsigliu scientificu stallatu da Emmanuel Macron, i merri corsi, i trè centu merri parigini, i sindacati d'insignamentu, i parenti d'elevi, chì dumandanu tutti tutti, u riportu di a rientrata à u mese di settembre.

Per contu meiu, guardu in Auropa. Guardu i paesi chì anu ripurtatu a rientrata à u mese di settembre, cum'è l'Italia o a Spagna. D'altri paesi anu sceltu di principià a riapertura di i stabbilimenti in direzione di i più maiò, quelli capaci à rispettà i gesti di prutezzione. Di i paesi in giru à noi, a Francia hè u solu paese à riapre e scole l'11 di maghju per i più chjuchi.

Incù sta decisione sgalabata, per un dì di più, serebbenu l'elevi, cù i so prufessori è i so parenti, à esse spostati in prima ligna per i risichi di cuntaminazione dopu u scunfinamentu.

Chjode e scole, un vole di abbandunà i zitelli. Ci sò d'altre attività di piena natura chè no li puderebbemu prupone, cù sughjorni in muntagna o à u mare, cù accompagnatori, dopu un depistaggiu di tutti. E suluzione e pudemu truvà. Ci tocca à truvà le seguitendu scopi sanitari è pedagogichi, per campà, per ingrandà è per vince l'epidemia.

A quistione di a respusabilità si pone à noi tutti quant'è no simu. A rientrata, puru ristretta, ripresenta un periculu. Senza ghjochi nè libri, ripresenta un

ingannu. Ùn vulemu più sente ch'ùn simu micca ubligati à seguità. Ùn vulemu più rivede u filmu di u primu giru di l'elezzione municipale. Ùn puderemu micca di ch'ùn la sapiamu micca.

Capiscu i risichi ecunomici mintuvati da u Primu ministru, ma chì ci serebbe di peghju per un paese chè d'abbandunà a so giuventù à risichi sragiunati identificati, documentati, pruvati da i scentifichi ? Ùn si pò micca spiegà d'una manu, davanti à u Parlamentu francese, l'evuluzione di l'usu di e mascare per via di l'evuluzione di a duttrina scientifica, è da l'altra, spazzà e dumande internaziunale, ripetute è chjare di i scentifichi, moltu più quandu ellu si tratta di a salute di i zitelli. In quantu à i discorsi nant'à l'inugualità sculare è suciale, quandu omu cunosce a piazza di a Francia in fondu à a classifica di l'OCDE, ùn li possu crede tutti. Ci vulia à pensà ci à pena nanzu, chì sti prublemi esistenu dipoi anni è anni.

A pusizione chè n'avemu da piglià oghje, l'averete capita, ùn hà nunda à chì vede cù l'ideulugia. Ùn si tratta mancu di oppone si à Parigi. Si tratta di sapè s'è l'eletti di a Corsica sò capaci à piglià decisione, s'elli sò ghjunti à esse maiò, à affirmà si in u solu sensu di l'interessi di a Corsica è di prutegge i Corsi.

A ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif ? Est-ce qu'il m'entend ? J'ai peur que nous ayons un problème technique...

### **Le Président SIMEONI**

Je vous entends et je vous écoute, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci pour votre attention. Vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Je vous remercie, mais sur la question importante de l'école, je pense que nous aurons l'occasion de débattre et j'aurai l'occasion de préciser, devant l'Assemblée de Corse et devant les Corses qui nous entendent, la position du Conseil exécutif de Corse, étant précisé que je crois que nous partageons tous un certain nombre de préoccupations.

La première et la plus évidente d'entre elles, étant bien évidemment de ne prendre aucune décision qui pourrait mettre en danger les enfants au premier chef,

leurs parents, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative. J'aurai l'occasion de m'expliquer tout à l'heure.

Nous avons un ordre du jour chargé avec un rapport très important. Je vous propose que, comme nous en sommes convenus ce matin en commission permanente, nous abordions l'ordre du jour qui est réduit en fait pour l'essentiel à l'examen du plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse proposé par le Conseil exécutif. Je dis « pour l'essentiel » parce que sous réserve de nos discussions bien sûr et de l'évolution des débats.

Il reste aussi à traiter à titre liminaire, si vous en êtes d'accord, le rapport n° 01/058, c'est-à-dire le rapport d'observation définitive de la chambre régionale des comptes de Corse concernant l'exercice de pouvoir de tutelle de la CTC, désormais Collectivité de Corse, sous la gestion des ressources humaines dans les agences et offices.

Je rappelle que c'est un rapport qui a été rendu en début d'année 2020. Il est présenté aujourd'hui pour une raison formelle, le texte prévoit que dès transmission par la Chambre régionale des comptes à l'Exécutif de la collectivité concernée par l'examen ou le contrôle, le rapport doit être inscrit à la première session utile après transmission. Il s'est trouvé que nous avons été happés dans la tourmente du COVID-19, nous avons eu deux sessions depuis mais dans des formes très particulières et avec des ordres du jour chargés.

Donc, ce que je vous propose, c'est que conformément aux textes, nous constatons que ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour, qu'il a été évoqué en tout cas son existence formellement par l'Assemblée de Corse et que nous reportions le débat qui est un débat important, débat de fond à la fois sur le passé, sur le présent et l'avenir, que nous reportions donc ce débat à une prochaine session. Nous avons pensé, à l'unanimité ce matin en commission permanente, que cela pourrait être utilement la première session en plénière dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, dès que cela sera possible.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Si je comprends bien, s'agissant de ce rapport, on peut se dispenser de la prise d'acte à ce stade. On peut prendre acte de manière rapide puisqu'il n'y a pas d'oppositions à la prise d'acte, on ne procède pas à un vote dans les formes avec appel nominal pour la prise d'acte, si vous voulez que nous nous en dispensions tous.

Les services me confirment que nous pouvons nous dispenser d'un vote formel sur la prise d'acte. Il n'y a pas d'opposition ? Très bien.

En revanche, ce qu'il va falloir faire de manière formelle, c'est voter l'urgence avant d'examiner chacun des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Je vais demander, sur l'urgence et pour que nous puissions délibérer valablement sur les dossiers qui vont suivre, à notre secrétaire de séance de faire l'appel pour un vote formel sur l'urgence. Madame la secrétaire est-ce que vous voulez procéder à l'appel nominal ?

**Mme Julia TIBERI**

Oui. Je vais appeler simplement les présents qui vont voter pour eux et indiquer qu'ils votent également pour les collègues qu'ils représentent.

*Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.*

**Le Président TALAMONI**

Merci, Madame la secrétaire de séance.

Le résultat est le suivant : 53 pour et 10 non-participations.

**La procédure d'urgence est ADOPTÉE à l'unanimité des votants.**

**POUR : 53 (les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « Partitu di a Nazione Corsa », « Andà per dumane » et « La Corse dans la République »)**

**NON-PARTICIPATIONS : 10 (le groupe « Per l'Avvene »)**

Nous allons pouvoir passer au premier rapport que nous avons à examiner. C'est un rapport du Président du Conseil exécutif. S'il veut bien le présenter, Je lui cède la parole.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA  
/ RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**\* Rapport n° 105 : Plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse**

**Le Président SIMEONI**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse.

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse et chers compatriotes qui sans doute, pour beaucoup d'entre vous, nous écoutez aujourd'hui en direct.

J'ai l'honneur et aussi la charge de présenter ce rapport qui est un acte politique lourd pour le Conseil exécutif de Corse qui s'est chargé de sa rédaction, et un acte politique lourd pour l'Assemblée de Corse qui aura à en débattre, éventuellement à l'amender et in fine, à le voter.

Notre Collectivité, et au-delà de notre institution, notre société n'a sans doute jamais été confrontée à des choix aussi difficiles, incertains, et lourds de conséquences.

Je rappelle que nous avons aujourd'hui, notamment à travers ce plan de sortie maîtrisée et progressive du confinement, à concilier deux enjeux majeurs qui peuvent s'avérer contradictoires. D'un côté, l'enjeu sanitaire avec une exigence de défense de la santé publique pour les enfants, pour les jeunes, pour les adultes, pour les personnes âgées, une exigence de défense de la santé publique qui est, depuis le début de la crise, au cœur de nos choix et qui continue de l'être, puisque je le rappelle, quand bien même les chiffres récents seraient-ils favorables, rien n'est gagné. Nous sommes face à une épidémie particulièrement dangereuse qui n'est pas vaincue, dont certains disent qu'elle pourrait disparaître, mais dont nous savons aussi qu'elle peut tout aussi bien repartir.

D'un côté l'enjeu sanitaire qui nous tarade et de l'autre, l'enjeu économique, social et sociétal qui est, même si moins directement perceptible en termes d'enjeu de vie humaine, certainement tout aussi essentiel car nous savons que nous devons nous donner les moyens de reprendre progressivement et sans remettre en cause notre exigence, ni affaiblir notre exigence de vigilance sanitaire, nous devons progressivement chercher à reprendre une vie économique, sociale, culturelle, collective, individuelle, normale.

C'est donc en essayant de concilier au mieux ces deux objectifs que ce rapport a été construit par l'ensemble du Conseil exécutif de Corse, d'abord à travers



une méthode. En un mot, une méthode. Et là aussi je crois que nous partageons à l'unanimité les principes : une société ne peut pas surmonter une crise aussi grave, une société ne peut pas assumer des choix aussi lourds s'ils ne sont pas débattus, partagés en recherchant l'adhésion du plus grand nombre.

Donc, la méthode a été celle de la co-construction et cette méthode devra continuer. C'est l'objet notamment de l'institution, une déjà actée, l'autre que nous proposerons d'entériner tout à l'heure de deux institutions ou de deux espaces consultatifs.

Le premier, à dimension scientifique et médicale, c'est le comité consultatif de Corse COVID-19 ; comité scientifique que j'ai proposé à l'Assemblée et dont elle a acté le principe, que j'ai créé par voie d'arrêté et qui s'organise autour de quatre membres fondateurs, mais un comité qui bien sûr a vocation à s'élargir. Il appartiendra à ces quatre scientifiques de faire des propositions, qui seront bien évidemment acceptées, pour qu'il puisse s'élargir.

Un mot pour vous dire que ce comité a pour objectif d'aider à la décision du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse. Celles et ceux qui le composent sont strictement indépendants bien évidemment de l'instance politique, mais aussi des institutions dans le cadre desquelles ils travaillent. Et enfin, les avis qu'il rendra seront non seulement soumis aux élus de l'Assemblée de Corse, mais également rendus publics dans un souci d'information de l'opinion.

Donc, quatre membres : Josette DALL'AVA-SANTUCCI, médecin, professeur émérite des universités, créatrice avec d'autres de la première année de droit à l'université de Corse ; Mylène OGLIASTRO, directrice de recherche et virologue à l'INRAE de Montpellier, vice-présidente de la société française de virologie ; Dominique BARBOLOSI, mathématicien qui a été à l'origine, avec le professeur Fabrice BARLESI, d'avancées déterminantes dans le domaine de l'immunothérapie. C'est important de citer cette qualité de mathématicien parce qu'elle va nous aider à modéliser notre système. Enfin, Bernard LECOMTE, médecin anesthésiste-réanimateur, et au cœur de par ses fonctions de la tourmente lors des dernières semaines, qui a accepté de participer dans un esprit de stricte indépendance par rapport aux institutions.

Ce comité scientifique nous a aidés.

Nous allons également, en tout cas c'est la proposition conjointe dans l'état d'esprit, instituer un conseil consultatif qui permettra de partager et d'échanger les informations, notamment quant à l'application du plan. Mais, nous en parlerons tout à l'heure.

Ce plan repose autour de quatre idées-forces.

La première, et c'est un exercice de responsabilité de la Corse, c'est que, oui il y a un cadre qui a été fixé par l'Etat et par le Gouvernement, qui disposent d'un certain nombre de compétences, y compris exclusives, que nous n'avons pas. Mais le premier principe qui sous-tend ces rapports, c'est de dire que la Corse a vocation à co-construire avec l'Etat, la stratégie et le plan de sortie maîtrisée et progressive du confinement.

La Collectivité de Corse, d'abord pour des raisons institutionnelles, ensuite pour des raisons politiques, enfin pour des raisons d'efficacité, parce que la Corse est une île, parce que la Corse présente un certain nombre d'éléments objectifs qui ne sont pas pris en compte au plan gouvernemental, pour ces raisons-là, nous devons participer à la déclinaison du plan et proposer nos propres orientations qui sont, bien sûr, à coordonner, à concilier et à rendre convergentes avec celles du niveau étatique et gouvernemental. Ça, c'est le premier principe.

Il y en a trois autres.

La partie 1 : nous devons aujourd'hui réfléchir à une stratégie en tenant compte d'une situation où il y a de nombreuses inconnues. Je vous le dis, la stratégie que le Conseil exécutif de Corse propose est une stratégie innovante, est une stratégie par bien des aspects révolutionnaire, notamment par rapport au droit commun qui est proposé par le Gouvernement. Je vous le dis en pesant mes mots, après y avoir beaucoup réfléchi, échangé y compris entre nous, entre élus, mais avec beaucoup d'autres, je crois que cette stratégie est la seule qui nous permet d'envisager un équilibre réussi entre l'exigence sanitaire et la nécessité de la relance et de la reprise économique et touristique.

Cette stratégie se développe autour de deux pôles.

Le premier, c'est l'objectif de diminution la plus forte possible du niveau de présence du virus en Corse, dans la population corse. Ce premier objectif a vocation à être poursuivi, à compter du 11 mai au moins jusqu'au 23 juin et après.

Pourquoi ces dates ? Je rappelle, et c'est un élément que nous reprenons à notre compte, que le Gouvernement a proposé des paliers de trois semaines. Pourquoi trois semaines ? Parce qu'entre le moment où une décision relative à la sortie du confinement est prise et le moment où elle produit ou peut produire des effets au plan épidémiologique, il faut 15 jours et une semaine de plus pour les analyser, donc trois semaines.

Donc, nous allons avancer de 3 semaines en 3 semaines et bien sûr, toutes les 3 semaines, nous confronterons les résultats, les données, l'évolution de la situation, y compris dans le comité consultatif que nous allons instituer et qui réunit tous les acteurs, et au sein de nos propres institutions.

Premier objectif, diminution la plus forte possible du nombre de cas. Je rappelle que les derniers résultats sont plutôt favorables, tant mieux. Le taux de  $R_0$ , c'est-à-dire de contamination par une personne des autres personnes est spontanément de 3, ça a été dit, il est aujourd'hui, après le confinement de 0,15 en Corse, sans doute le niveau le plus bas et tant mieux. Mais cela ne veut pas dire que nous avons gagné et je le dis très clairement, si nous relâchons un tant soit peu le confinement ou en tout cas, le respect des mesures que nous allons proposer pour les semaines à venir, l'épidémie peut repartir.

Ce que nous proposons, c'est d'aller au-delà de la stratégie du Gouvernement en matière de massification des tests, en matière de port du masque, en matière de strict respect des mesures de restriction et des gestes barrières, ceci dans un souci de préservation de notre population. C'est le premier volet.

Mais le temps de décliner cette stratégie va aussi être employé à préparer le deuxième volet car, bien évidemment, comme vous, comme nous tous, le Conseil exécutif s'est posé la question : comment pouvons-nous continuer à concilier l'exigence de rigueur sanitaire et la perspective de la saison estivale avec un flux potentiel de touristes venus de l'extérieur, qui est un facteur d'une importance quantitative sans équivalent en France ou ailleurs ? Il n'y a pas, ou très peu de territoires qui peuvent pendant 2 mois être soumis à une pression de population comme peut l'être la Corse en été.

Nous nous sommes donc dit, comment pouvons-nous faire pour à la fois préserver la Corse et les Corses et en même temps, organiser une saison touristique qui ne pourra en aucun cas être ce qu'elles sont d'habitude, mais qui permettent au moins d'aller vers une lueur d'espoir et une reprise de l'activité économique ?

C'est ce deuxième volet qui est sans doute le plus innovant, c'est de vous proposer d'adopter un dispositif de gestion des flux estivaux visant à limiter tout risque de rebond épidémique et organiser notre saison touristique, en concertation avec les acteurs.

Sur quoi repose ce dispositif ?

La première phase, je vous l'ai dit, elle nous sert à le construire, à continuer à faire reculer le virus, c'est essentiel en termes sanitaires, mais c'est aussi un enjeu

de communication externe. Dire à la France, à l'Europe et à celles et ceux qui regardent l'évolution de l'épidémie partout dans le monde, que la Corse est un territoire où le COVID est contenu et est en voie de disparition autant que faire se peut.

C'est un argument important pour la santé publique, c'est aussi un argument important pour le regard qu'on a à l'extérieur. C'est un élément, disons-le aussi, de renforcement de notre attractivité et de notre offre touristique.

Sauf que, et c'est le deuxième volet, si nous laissons venir les touristes dans des conditions non maîtrisées et non sécurisées, alors nous retombons dans un schéma où tous les efforts que nous avons faits jusqu'à aujourd'hui, risquent d'être réduits à néant avec un rebond de l'épidémie qui pourrait être dramatique en août, en septembre, avec un engorgement des structures hospitalières, avec la ruine de l'image de la Corse, avec surtout le risque de contamination importante et donc, de maladie grave et de décès.

Donc, ce qui est proposé dans ce rapport, c'est de mettre en place un dispositif « le *green pass* » pour prendre une expression qui puisse être largement comprise, c'est-à-dire clairement une autorisation d'entrée sur le territoire qui est une autorisation sanitaire, avec la demande que tout touriste qui vient cet été en Corse, toute personne qui vient de l'extérieur justifie d'un test qui démontre qu'il est séronégatif.

Cela doit bien sûr se discuter avec l'Etat, cela doit s'obtenir et ce sera un combat. Mais si nous le faisons, et c'est là que le travail du conseil scientifique prend tout son sens, si nous le faisons, nous avons les moyens de modéliser le niveau de flux que nous pouvons accepter sans faire courir de risques à notre population.

Si nous avons d'un côté, l'enquête de prévalence qui a été préconisée par un certain nombre de médecins, c'est-à-dire l'enquête sur plusieurs semaines, sur l'état de présence du virus par échantillonnage dans la population, si nous avons la collecte et la massification des tests, avec là aussi des échantillonnages qui nous permettent de savoir combien nous avons de personnes, par statistique, positives au Coronavirus. D'un côté, ces éléments, de l'autre, que nous avons des personnes qui rentrent avec un test négatif, y compris en intégrant dans le logiciel de calcul, la part des faux négatifs, la part d'erreur, la part de contaminations post-test, ce sont des données statistiques dont notre comité scientifique consultatif et notamment, le professeur BARBOLOSI, mathématicien, nous a dit qu'elles pouvaient, sans risques d'erreurs, servir à une modélisation qui nous dise exactement combien nous pouvons accueillir de touristes sans risquer une dégradation de nos indicateurs sur la présence du virus dans la population corse. Et donc, construire une offre touristique crédible, attractive,

sécurisée au plan sanitaire, et pour les touristes à travers la chaîne du tourisme, le transport, l'accueil par nos professionnels, le séjour dans une île qui aura lutté efficacement contre le COVID, donc une chaîne et une offre sécurisée à la fois, pour le touriste et bien sûr, pour notre population. Préparer notamment, le mois de septembre, octobre, la poursuite du tourisme, mais aussi la continuation et la relance de l'ensemble de l'économie, la reprise normale par exemple de la rentrée scolaire en septembre.

Voilà ce qui est proposé.

C'est un choix. Je sais que c'est un choix qui est difficile, c'est un choix qui nous demande d'abord de dire « nous allons faire un effort énorme et nous en donner les moyens pour combattre le virus ». Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, nous allons nous donner les moyens juridiques, politiques, techniques, informatiques, d'exiger ce test et ce « *green pass* » pour rentrer en Corse, ce qui va être aussi un élément de crédibilité et de renforcement et à terme, court et moyen, de réussite de notre relance touristique et économique.

Voilà ce que nous proposons.

Deux mots encore sur l'école et sur le secteur économique, et j'aurai respecté le temps qui m'était imparti.

Sur l'école, nous avons décidé d'organiser le débat, me semble-t-il, en reprenant la parole. Moi, je vais dire les choses très clairement. Il n'y a pas d'un côté, les gens qui se préoccupent de la santé des enfants et de l'autre, ceux qui voudraient répondre aux prescriptions gouvernementales. La position qu'a préconisé le Conseil exécutif de Corse, elle est claire, vous le savez, elle a été de dire qu'il n'y aura pas de rentrée générale avant septembre, il n'y aura pas de rentrée générale en présentielle avant septembre.

J'ai décidé, c'est ce que je vous propose, de ne pas ouvrir les collèges et lycées, j'y reviendrai le 11. Je souhaite aussi que nous mettions les gens autour de la table, et nous en parlerons, pour réfléchir à la fois à la préparation de la rentrée de septembre, et pour réfléchir aux situations qui exigent, au plan social notamment mais pas seulement, y compris au plan scolaire ou au plan social, d'organiser des réponses et des offres éducatives qui ne peuvent pas être seulement celles que nous avons mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui, et qui ont vocation sans doute à être complétées. Mais, ça sera l'objet de la discussion et j'y reviendrai.

Dernier mot, le déconfinement à l'aune des enjeux touristiques, mais également économiques de façon générale, il y a un certain nombre de guides qui ont été édictés par le Gouvernement. Ils ont vocation à être mis en œuvre en Corse, ils ont vocation à être adaptés à nos besoins et à nos exigences :

D'un côté, organiser la reprise de l'ensemble de l'activité économique dans des conditions sécurisées. Je pense par exemple aux bars et restaurants qui ont vocation à rouvrir très bientôt. Je crois qu'entre aujourd'hui et l'ouverture, il faut préparer cette ouverture. Il faut sans doute s'engager dans une méthode de certification des bonnes pratiques qui sera là aussi un élément d'attractivité pour ces bars et restaurants.

D'un côté, relancer au plan économique et de l'autre, continuer à dire que nous n'avons pas vocation à être des mendiants, que nous avons vocation à travailler, que nous avons vocation à aider les plus faibles et les plus démunis, que nous avons vocation à construire un système productif dans tous les domaines (l'agriculture, le tourisme, l'économie). Mais que, même si nous voulons repartir, d'abord, nous voulons repartir dans des conditions totalement sécurisées au plan sanitaire. Ensuite, nous disons à l'Etat qu'il faudra nécessairement un plan global de relance d'accompagnement de l'activité économique et touristique. Ça sera un combat là aussi important.

Je crois que si aujourd'hui, nous prenons ces décisions en conscience, avec détermination, avec le courage politique de ne céder à aucune pression : ni celle de ceux qui agitent la peur pour dire qu'il ne faut rien faire, ni celle de ceux qui disent que l'important, maintenant, c'est de repartir et d'accueillir les touristes parce qu'il y a besoin de travailler.

La vérité n'est pas là, la vérité est dans un chemin scientifique, politique, sanitaire, économique qui est sécurisé et qui passe, à mon avis, par la stratégie que le Conseil exécutif de Corse vous propose aujourd'hui d'adopter.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

J'ai des demandes de prise de parole de Petr'Antone TOMASI, Jean-Martin MONDOLONI, Danielle ANTONINI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean-Charles ORSUCCI, Rosa PROSPERI, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Isabelle FELICIAGGI.

Simplement quelques mots de ma part, avant de donner la parole à Petr'Antone, puisque...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, excusez-moi, je m'étais inscrite également.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, on vous rajoute, donc Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président.

**Mme Anne TOMASI**

Président, j'avais également demandé à être inscrite.

**Le Président TALAMONI**

Anne TOMASI, OK. Ça fait un certain nombre d'intervenants.

Je vais être très bref et mon propos aura des incidences sur l'ordre du jour, dans le sens d'une simplification, je vous rassure, puisqu'il y avait un certain nombre d'amendements déposés par le groupe « Corsica libera » et également une motion et un rapport de la présidence de l'Assemblée.

S'agissant de nos 2 demandes principales, à savoir celles que nous formulions à travers la motion commune que nous avons déposée Petr'Antone TOMASI et moi-même :

Celle de voir écartée de manière claire, la perspective d'une réouverture des établissements scolaires la semaine prochaine. C'était un élément tout à fait essentiel qui aurait d'ailleurs déterminé notre attitude sur l'ensemble du rapport, compte tenu du fait qu'à notre sens – et encore une fois, chacun est libre de ne pas être d'accord avec nous - ce que nous pensons, c'est que dès lors que nous accepterions de rentrer une nouvelle fois dans une logique décidée ailleurs et une logique dangereuse, parce que si la logique était intéressante, pourquoi pas ? Mais une logique dangereuse décidée ailleurs, comme cela a déjà été le cas, notamment pour le premier tour des élections municipales, il n'était plus question de notre point de vue, de mettre en place une stratégie de la Collectivité, puisque cela voudrait dire que nous sommes à la remorque de décisions prises par d'autres et en plus, de décisions peu éclairées.

C'était pour nous une condition de notre adhésion au rapport du Président du Conseil exécutif. Nous avons, sur ce point-là, trouvé un accord, ces dernières heures, avec le Président du Conseil exécutif, après en avoir discuté ensemble.

Il y avait un deuxième point qui nous paraissait important, il avait fait l'objet d'un rapport de ma part, d'un rapport de la présidence, c'était une question de méthode pour organiser le déconfinement.

J'avais proposé que l'on crée un comité, composé d'élus et de scientifiques, qui aurait rencontré à un moment donné, les responsables des secteurs concernés. En tout premier lieu, bien sûr, le secteur éducatif parce que dans l'ordre chronologique, il y a des décisions à prendre. Mais également, le secteur de l'industrie touristique, etc. Tout cela pour que le déconfinement soit préfiguré avant tout par la Collectivité de Corse, ce qui ne veut pas dire ensuite qu'il ne faudra pas discuter avec l'Etat, le rectorat. Bien entendu, cela sera nécessaire, mais dans un premier temps, que la Collectivité reprenne la main sur les modalités du déconfinement, cela nous paraissait tout à fait essentiel.

Ce qui était important dans la proposition que je faisais à travers mon rapport, c'était cette méthode, une méthode transparente, une méthode à laquelle aurait participé l'ensemble des groupes de notre Assemblée dans la diversité politique de cette dernière. C'est important aussi parce que pour arriver à une acceptabilité sociale minimale la plus large possible (elle ne sera pas complète, même si nous travaillons très bien), il me paraissait nécessaire d'associer tous les groupes de l'Assemblée et pas seulement ceux de notre majorité ou l'Exécutif qui est composé que de membres de notre majorité. Donc, associer tous les groupes de l'Assemblée et de faire des choses en toute transparence devant les Corses, en recevant l'ensemble des responsables des secteurs concernés, de façon à ce que l'on ait le maximum de chance d'arriver à cette acceptabilité sociale.

J'ajoute qu'aujourd'hui, l'acceptabilité sociale de ce qui est préconisé par le gouvernement français est très faible en France et à peu près nulle en Corse : je pense notamment à la réouverture des établissements scolaires, la semaine prochaine.

Donc nous, si nous voulons faire mieux, il faut que nous ayons une méthode. J'avais donc proposé la création de ce comité. C'est un point qui nous paraissait important, en tout cas sur la méthode. Ce comité a été intégré, comme nous le concevions, dans le rapport du Président du Conseil exécutif, ou sera intégré à travers un amendement. De ce point de vue-là, je crois que les points de vue se sont rapprochés après avoir discuté. Ces rapprochements sont peut-être le prélude à un vote de notre part du rapport.



Il y a d'autres amendements qui seront présentés par Petr'Antone TOMASI et par Rosa PROSPERI, mais il me paraissait important de le dire. Pourquoi ? Parce que cela va avoir pour conséquence le retrait de mon rapport comme Président de l'Assemblée de Corse, sur le comité de préfiguration du déconfinement et cela va avoir également pour conséquence, le retrait de la motion commune que nous avons déposée avec Petr'Antone TOMASI sur le refus de l'ouverture des établissements scolaires la semaine prochaine, bien entendu à conditions que les amendements correspondants soient adoptés.

Voilà ce rapprochement des points de vue qui a été opéré ces dernières heures.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Président, juste un point d'ordre. Excusez-moi, Président, tenant compte du retrait du rapport et de la motion...

### **Le Président TALAMONI**

Au cas où, bien entendu, seraient validés les amendements correspondant au rapport du Président de l'Exécutif.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Bien entendu, du retrait probable ou hypothétique.

Ce que nous avons imaginé ce matin en commission permanente, c'est que pour ce qui nous concerne, comme nous avons prévu 3 prises de parole sur ces 3 sujets différents, je désirerai, si vous en êtes d'accord, réaffecter ces 3 prises de parole à l'occasion de l'examen de ce rapport. Il s'agirait, puisque j'étais déjà inscrit, des prises de parole de Chantal PEDINIELLI, et de Marie-Thé MARIOTTI, si vous en êtes d'accord. Merci à vous.

### **Le Président TALAMONI**

J'ajoute donc à la liste des orateurs et oratrices inscrits, Chantal PEDINIELLI et Marie-Thérèse MARIOTTI. Je préfère le noter de manière à ce qu'il n'y ait pas d'oublis. J'essaye de n'oublier personne, mais bon...

Je donne la parole à Petr'Antone TOMASI qui l'a demandée. Ensuite, Jean-Martin MONDOLONI et les autres orateurs et oratrices inscrits.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président.

Bonjour à toutes et à tous.

D'abord, au seuil de mon propos, un point d'ordre également.

Il est bien convenu que nous intervenons sur 3 volets différents ? Nous sommes actuellement sur la stratégie de déconfinement, puis l'école et la méthode. Je pose cette question parce que sur l'aspect de la stratégie, Rosa PROSPERI doit aussi intervenir à la suite de mon propos. Peut-être serait-il plus logique et plus utile qu'une fois que j'en aurai terminé sur cet aspect-là, que Rosa prenne la suite.

Je vous interroge sur la méthode. On ne vous entend pas.

**Le Président TALAMONI**

J'ai un problème de son moi aussi, c'est très faible.

Nous en sommes à la présentation générale, si vous voulez effectuer une présentation générale et ensuite, vous laisserez la parole à Mme PROSPERI pour défendre des aspects plus particuliers.

Sur la position générale de « Corsica libera », que nous avons en commun puisque je fais partie du groupe, si vous avez quelque chose à dire, c'est le moment et ensuite, il faudra rentrer dans les points plus particuliers.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je m'adapte à toute situation, sauf que ce que j'avais cru comprendre, c'est qu'on ne procédait pas tout à fait dans cet ordre-là à la suite de la commission permanente. Là, on est censé s'exprimer sur la stratégie générale, il y aura ensuite un échange beaucoup plus resserré sur la question des écoles.

Simplement, savoir si je dois rentrer dans le détail...

**Le Président TALAMONI**

C'est-à-dire que le problème, c'est qu'il est difficile, chacun intervient comme il veut, y compris à l'intérieur du groupe « Corsica libera »... Simplement, je pense qu'au seuil du débat sur le rapport, il y a un certain nombre d'idées générales. J'en ai donné quelques-unes qui me paraissaient importantes, mais si ce sont les

mêmes que les vôtres, peut-être que vous n'avez rien à ajouter. Mais je pense qu'on est quand même au seuil de l'examen du rapport dans sa totalité. Un vote par section, oui, bien entendu.

Qui demande la parole ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, je voudrais faire un rappel au règlement.

Sincèrement, là, je m'y perds un petit peu. On arrive une heure et demi en retard en session, je n'ai rien dit tout à l'heure, nous avons voté l'urgence, il n'y a pas de souci. Là, on reçoit les rapports dans un état catastrophique. Sincèrement, moi qui ai siégé de 2010 à 2015, je suis très gentil en tant qu'opposant et je vais continuer à l'être, mais là, j'y perds un peu mon latin. Je ne comprends plus ce que nous sommes en train de faire sur la méthodologie.

Ce que je vais faire avec mon groupe, autrement dit, avec François ORLANDI, je vais réagir une fois peut-être en dépassant quelque peu le temps qui m'est imparti, mais de façon globale sur le rapport en donnant le point de vue de notre groupe parce que sincèrement, là, il y avait 2 parties, 3 parties, 3 rapports, 2 motions. Tout vole en éclat. Je crois que pour faire simple, j'essaierai d'intervenir une fois pour dire ce que je pense sur l'ensemble des thématiques qui sont développées sans chercher véritablement à rentrer dans un cadre qui semble quelque peu remis en cause à la dernière minute.

**Le Président TALAMONI**

Il y a des décisions qui ont été prises en commission permanente, à laquelle je n'ai pas participé d'ailleurs, et il a été décidé, d'après ce qu'on m'a dit, que les 3 parties du rapport seraient examinées et votées séparément. J'ai eu la volonté de dire globalement quelle était notre approche du rapport, parce que ces parties ne sont pas indépendantes, c'est quand même le même rapport. Après, on peut parler de manière plus précise de chaque partie et ensuite, il faudra aussi les voter séparément, puisque c'est ce qu'a décidé la commission permanente. Mais à ce stade-là, chacun fait comme il veut. Il y aura autant de prises de parole que demandées. Donc, vous aurez l'occasion de vous exprimer, chaque fois que vous demanderez la parole pour chaque partie. En tout cas, c'est ce qu'a décidé la commission permanente. Ça ne me paraissait pas forcément nécessaire de voter par section, mais c'est ce qu'elle a décidé. J'applique des décisions de la commission permanente.

Je vais rendre la parole à Petr'Antone TOMASI ou si vous le préférez, Cher collègue, à Rosa PROSPERI. On va ensuite donner la parole à chacun des intervenants dans l'ordre qui a été précisé tout à l'heure.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président. J'aurais un propos beaucoup plus général et Rosa PROSPERI le complétera et présentera aussi un certain nombre d'amendements du groupe « Corsica libera » à ce rapport.

Simplement pour vous dire que s'il y a une intervention générale, il y a effectivement un certain nombre de parties qui ont été mises en exergue lors des travaux de la commission permanente, ce matin, et dans la présentation qui en a été faite par le Président du Conseil exécutif...

**Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, Cher collègue, je vous entends faiblement. Je ne sais pas si je suis le seul, mais je vous entends faiblement. Est-ce que les autres élus entendent bien Petr'Antone TOMASI ? Je vous entends assez loin.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Est-ce que vous m'entendez mieux ? J'ai augmenté le son, j'espère que ça ira mieux.

Donc, de façon générale et ainsi que vous l'avez dit, il avait été plus ou moins évoqué d'abord d'avoir un échange sur la stratégie, puis les écoles et la méthode, mais effectivement, la stratégie générale nous semblait du point de vue de notre groupe, extrêmement liée à la position qui serait la nôtre sur le sujet de la réouverture des écoles.

C'est effectivement un point central de notre stratégie générale et donc, comme vous l'avez indiqué, la prise en compte de notre position conditionnait aussi la position du groupe sur le rapport général et sur la stratégie de déconfinement ou, pour le dire comme nos voisins italiens, de « la phase 2 ». Je préfère peut-être ce terme qui me semble beaucoup plus prudent que l'expression française de « déconfinement » qui semble marquer une rupture brutale avec les temps antérieurs alors qu'il ne s'agit absolument pas de cela.

Sur la question des écoles, vous le rappeliez après discussion en commission permanente et dans les espaces de travail, nous sommes parvenus à un accord avec le Conseil exécutif sur cette question du report de la rentrée scolaire en

présentielle au mois de septembre. Donc, de façon générale, nous avons un avis qui est effectivement beaucoup plus favorable sur la stratégie de phase 2 ou de déconfinement.

Avant de revenir plus précisément sur ce point, d'abord une considération générale. Nous estimons évidemment qu'il appartient à la Corse, à notre Assemblée et à notre Collectivité singulièrement de définir sa propre stratégie de sortie du confinement. Ça nous semble y compris être un impératif bien sûr politique, mais un impératif d'efficacité dans le moment qui s'ouvre.

Sur cette stratégie générale, il y a un certain nombre de mesures ou d'orientations qui sont données par ce rapport. Et puis, il y a de notre point de vue, un certain nombre de questions qu'il faudra préciser dans les jours qui viennent.

En ce qui nous concerne, sur le volet sanitaire qui, une fois encore, commande et prime sur toute autre considération à l'heure où nous parlons, nous avons fait des propositions, il y a de cela quelques jours, lorsque nous avons examiné un premier rapport et finalement, notre stratégie se fonde sur la philosophie générale qui a été développée par l'OMS et ce, depuis le départ, c'est-à-dire, dépister, c'était la question de la massification des tests ; isoler, créer des conditions de rompre les chaînes de transmission ; et bien sûr, soigner, traiter dans les bonnes conditions, en disposant sur place en Corse, à travers nos établissements de santé, à travers nos hôpitaux et nos structures de soins, en disposant du matériel nécessaire.

A cela s'ajoute évidemment l'objectif, qui est un objectif non pas curatif mais un objectif de prévention, qui est celui de la protection ; la question notamment de l'achat des masques. Et nous disons, c'est une position politique, que chaque Corse doit pouvoir disposer à titre gracieux de la part des collectivités publiques de masques de protection. Cela nous semble un impératif sanitaire et social incontournable.

C'est en ce sens que l'on avait fait voter, il y a 15 jours, des amendements pour créer un « Fonds Salute COVID-19 » pour permettre l'achat de tests sérologiques et PCR, l'achat de masques grand public à destination des Corses, la contribution à l'achat de matériel médical, notamment de respirateurs, mais d'autres équipements permettant de faire face au sein des établissements de santé. Nous avons aussi soutenu l'idée au niveau de la Collectivité d'identifier des sites afin de pouvoir isoler les personnes contaminées, les points graves ou en tout cas, les cas suspects et les cas contact.

Il nous semble toujours aujourd'hui qu'il s'agit là d'une question tout à fait essentielle et nous le disons calmement mais clairement, nous ne souhaitons pas attendre du gouvernement français que celui-ci mette à notre disposition l'ensemble

de ces moyens. Nous avons les plus grands doute, ne serait-ce quant à sa capacité à nous fournir ces moyens.

De ce point de vue, comme nous avons fait voter ces principes il y a 15 jours, nous n'avons pas déposé d'amendements au rapport, mais nous avons des questions assez simples à poser au Conseil exécutif à ce stade des débats : puisque ces fonds ont été actés, votés par l'Assemblée de Corse, nous souhaiterions savoir aujourd'hui, lorsque cette discussion reviendra devant l'Assemblée de Corse s'il a été procédé et dans quelle mesure, à l'achat de ces tests sérologiques et PCR, et quelle stratégie a été mise en œuvre au niveau des masques grand public. Par ailleurs, même question sur l'équipement médical. Et par ailleurs, quels sont les sites, puisque le rapport parle également de tester et d'isoler, que la Collectivité a choisi d'identifier afin d'isoler les personnes suspectes et les personnes contact. Ça c'est une première question qui nous occupe.

La stratégie de déconfinement, la phase 2 comme on l'appelle ailleurs, elle a aussi une dimension économique et sociale forte qui n'est abordée dans ce rapport que de façon allusive, certainement parce que ce n'est pas le cadre général, mais il nous semble important, et c'est pour cela que j'ai posé la question ce matin en commission permanente, que l'Assemblée puisse avoir à débattre de nouveau assez rapidement d'un certain nombre de mesures.

Je voudrais en citer une seule, en tout cas à titre d'exemple : le groupe Corsica Libera avait demandé, c'est un amendement qui avait été voté lors d'une précédente session, que puisse être créé un fonds de soutien à l'ensemble des acteurs économiques, notamment les très petites entreprises, les indépendants qui n'ont pas accès ni au fonds gouvernemental, ni au fonds « Sustegnu » de la Collectivité, ça avait été acté en son principe.

Il nous semble qu'à partir du moment où on envisage une reprise d'activité, cette question de la pérennité d'un certain nombre d'acteurs économiques, de petits acteurs économiques, est une question qui est tout à fait centrale.

Au niveau de la stratégie, voici les principes généraux : stratégie bâtie par la Corse en anticipation, y compris en allant sur des terrains qui peut-être, au niveau des compétences en matière de santé, ne sont pas à titre principal les nôtres, mais sur lesquels nous devons être proactifs et ne pas attendre l'action ou l'inaction du Gouvernement français, et puis un retour devant l'Assemblée sur ces mesures.

J'en viens à la question de l'école avant de céder la parole à Rosa PROSPERI. J'entendais, il y a quelques heures le Ministre français de l'éducation, M. Blanquer, opposé sur cette question, répondant à des élus hostiles à la réouverture des

écoles, opposant selon la formule, selon la dichotomie bien connu de Max Weber, l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. Donc, la responsabilité c'est de rouvrir les écoles afin de permettre à un certain nombre de publics en difficulté, eh bien d'avoir accès aux savoirs et d'avoir accès à la sociabilité.

Et puis, il allait même plus loin en disant que finalement, ceux qui étaient pour garder les écoles fermées, n'aimaient pas part l'école. Je doute que les syndicats d'enseignants, que les syndicats de parents d'élèves, que le gouvernement italien ou que le gouvernement espagnol n'aiment pas l'école ou fassent peu de cas des questions asociales qui ont été évoquées. Je suis même convaincu de l'inverse.

Tout cela pour vous dire que nous, nous avons une position très claire en la matière et très ferme : la position c'est de renvoyer au mois de septembre la rentrée des classes en présentiel, je précise ; en présentiel puisqu'il ne s'agirait pas de laisser passer dans l'opinion, après avoir salué durant des semaines le travail des enseignants, laisser passer l'idée que durant la période actuelle, il n'y a pas d'école qui est assurée. Je crois qu'on a les uns et les autres salué l'effort fait par les enseignants, l'effort fait par les élèves et leurs parents, souvent dans des conditions difficiles, pour avoir, de ce point de vue-là, une position tout à fait honnête.

Donc position très claire de notre part de renvoi de la rentrée au mois de septembre. Position qui, de notre point de vue, est une position qui relève à la fois de l'éthique de conviction, oui c'est notre conviction qu'il y a un risque sanitaire aujourd'hui important et qui nous commande de prendre cette position, et aussi éthique de responsabilité parce que c'est une position qui est fondée sur la rationalité et pas simplement sur les émotions comme j'ai pu l'entendre aussi de la bouche du Ministre Blanquer et d'autres personnes, voire d'autres élus en Corse et ailleurs.

Je le disais, cette position, elle se fonde sur un principe de précaution sanitaire. Nous ne sommes pas virologues, nous ne sommes pas médecins, mais en revanche nous sommes des politiques, nous avons des choix à faire et nous écoutons ce qui est dit en Corse, en France et en Europe. Et nous notons notamment des positions assez claires, très claires de l'Institut supérieur de la santé en Italie qui a indiqué il y a quelques jours que la réouverture des écoles aurait mécaniquement une incidence forte sur le fameux R0, le taux de contagion et donc sur la situation dans les hôpitaux.

Nous avons entendu ce que dit aussi le Professeur Drosten en Allemagne, qui est une autorité en la matière, qui est le premier à avoir notamment découvert le test de dépistage COVID-19, mais qui est aussi un chercheur de haut niveau, qui recommande de ne pas commencer la phase 2 de déconfinement par les écoles.

Nous avons entendu et lu également la position du Conseil scientifique français qui pourtant avait été plutôt docile, plutôt favorable, je dirai, à ligne politique tracée par le Gouvernement français, qui a dit clairement qu'il était favorable à une réouverture en septembre des écoles en présentiel.

Donc, face à ce principe de précaution, face à ce risque sanitaire qui est un risque réel, cette position doit être, selon nous, très claire.

Et puis nous avons aussi lu il y a quelques heures, je l'oubliais, des études qui nous amènent à réfléchir, y compris en France, notamment une étude de la AP-HP sur les conséquences sanitaires d'un retour des élèves à l'école, en tout cas d'ici la fin de l'année scolaire 2019 - 2020.

Alors, à côté de cela, et j'en aurai bientôt terminé, on nous oppose, notamment à Paris, des impératifs d'ordre social. Ecoutez, pour notre part nous n'avons pas attendu la crise du COVID-19, et nous ne sommes pas les seuls, je crois que c'est le cas notamment du monde éducatif, de nombreux élus, de nombreux parents, pour avoir en tête que l'école, notamment le modèle éducatif français, est, et cela est regrettable, une puissante machine de reproduction sociale. Les derniers rapports PISA à cet égard le démontrent.

L'école en France continue de creuser les inégalités. Schématiquement, les enfants les plus pauvres, ceux qui évoluent dans les milieux les plus défavorisés, dans leur grande majorité sortent du système scolaire et continuent d'évoluer dans ces milieux.

Et puis, ceux qui ont la chance d'évoluer dans un milieu économique et social plus favorisé, avec des parents diplômés, eh bien ceux-là globalement s'en sortent mieux au sortir de leurs études.

Et donc, si la crise a été, c'est vrai, un puissant révélateur aussi de ces inégalités, elle n'en est pas la cause. Et, il ne s'agit pas aujourd'hui de feindre, comme le fait le gouvernement français, de découvrir qu'il y a des inégalités sociales et que l'école malheureusement ne permet pas aujourd'hui d'y faire face de façon efficace.

Cela n'est pas une raison pour faire passer au second plan les impératifs d'abord de santé publique.

Ça n'est pas une raison, deuxièmement, pour masquer aussi les impératifs économiques qui ont été, y compris reconnus clairement par un certain nombre de ministres. Et, ça n'est pas une raison pour ne pas inventer aussi ou consolider des dispositifs de soutien à ces publics les plus défavorisés.



C'est notre position. Nous estimons qu'il y a nécessité absolue de consolider l'aide de soutien à travers le numérique en fournissant du matériel, mais aussi une assistance qui a nécessité à inventer pour cet été de nouveaux lieux de socialisation, si la situation sanitaire a évolué, au plan culturel, au plan social. Nous pensons qu'il y a lieu de mettre en place des dispositifs innovants de suivi et de soutien scolaire personnalisés.

Mais de grâce, ne faisons pas croire aux Corses, aux parents, aux enseignants et à tous ceux qui nous écoutent que le seul moyen pour faire face à ces enjeux, qui sont des enjeux graves, qui sont des enjeux importants, est de rouvrir massivement les écoles, est de rouvrir tout court les écoles et de faire courir un risque à la population.

Voilà ce qu'est notre position, voilà ce que nous voulions aujourd'hui exprimer de façon claire, ferme et convaincus effectivement du bien-fondé de cette démarche, sans volonté de polémique, mais en tout cas en la faisant valoir dans le débat. Et nous attendons la formalisation de l'amendement qui sera déposé ou corédigé avec le Conseil exécutif. Mais c'est aussi pour cette raison que nous avons aujourd'hui un avis positif vis-à-vis de la stratégie de déconfinement qui nous est présentée.

Je vous remercie de m'avoir cédé la parole. Je m'excuse d'avoir peut-être été un peu long et laisse désormais s'exprimer Rosa PROSPERI pour le reliquat de temps du groupe Corsica Libera sur les aspects que je n'aurais pas traités. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La parole est à Rosa PROSPERI pour le reliquat de temps et ensuite la parole sera à Jean-Martin MONDOLONI. Vous avez la parole.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Merci Président. Je préciserai de façon liminaire que, s'il y a lieu, j'interviendrai une petite minute sur les amendements lorsque le Président du Conseil exécutif aura présenté les siens, puisque nous en étions convenus ainsi en commission permanente.

Je voudrais commencer mon propos en vous disant qu'au moment où nous débutons ce débat, sur une sortie progressive du confinement, il m'est apparu nécessaire de revenir relativement brièvement, sur ce qu'a été le confinement.

Je vous rappelle qu'un samedi soir, le Premier ministre annonçait que dans quelques heures, quelques heures après son intervention, les restaurants devaient fermer, plongeant les populations dans une situation de sidération.

A cette sidération a suivi le désarroi, puisque les populations ont été informées qu'elles avaient un peu plus de 24 heures pour se confiner et choisir leur lieu de confinement.

A ce désarroi a succédé l'inquiétude pour les aspects économiques et pour l'emploi. Et enfin, s'est installée, parce que nous le savons tous, la peur de la maladie parce qu'au début de la période de confinement, la Corse s'est trouvée dans une situation extrêmement inquiétante sur le plan sanitaire et la peur aussi de ce que sera dorénavant l'avenir.

A cet état d'esprit, à cette situation, la réponse de la Collectivité a été un engagement absolu, l'engagement de tous, celui de la Collectivité, de ses services et de ses élus, a répondu l'engagement de la société corse toute entière, les soignants, les travailleurs, l'université, les donateurs qui ont répondu favorablement à toutes les collectes qui ont été mises en place. On peut dire sans se vanter, sans risque de se tromper, que nous avons été jusqu'à présent, collectivement à la hauteur.

C'est la raison pour laquelle au moment où il s'agit d'aborder la sortie du confinement, non seulement nous devons faire preuve du même engagement, mais nous devons assortir cet engagement d'une rigueur supplémentaire. Pourquoi ? Parce que les Corses, je le rappelais tout à l'heure, sont aujourd'hui dans l'incertitude, certains dans l'angoisse.

Parce que les Corses aussi ont eu une attitude exemplaire et qu'il appartient évidemment à ses élus d'être au moins aussi exemplaires qu'ils l'ont été.

Nous n'avons donc pas le droit à l'erreur. Nous ne pouvons pas nous permettre, comme cela a eu lieu en France, une gestion calamiteuse comme celle des masques et des tests, ou une gestion calamiteuse de ce qu'a été le premier tour des élections municipales.

Aujourd'hui, à l'issue de nos débats, nous devons délivrer un message empreint d'une vérité et d'une lisibilité absolue.

En ce qui nous concerne, à « Corsica Libera », notre lisibilité, notre cohérence, je pense que nous l'avons apportée en disant depuis le début que le principe absolu était la protection des populations contre la maladie surtout et avant tout, parce que la Corse est une île, parce que sa population est plus âgée que partout

ailleurs, parce que ses structures hospitalières ne sont pas aussi performantes qu'elles peuvent l'être ailleurs.

Notre lisibilité ça été aussi d'affirmer sans cesse notre solidarité avec les plus démunis, avec le monde du travail, avec le monde économique.

Et puis notre lisibilité a été de dire enfin que la Corse doit faire par elle-même et pour elle-même.

C'est dans ce souci de délivrer un message le plus lisible possible que nous avons présenté un certain nombre d'amendements. Petr'Antone TOMASI s'est exprimé sur l'école, je m'exprimerai brièvement sur les deux autres amendements que nous avons déposés : le premier a trait aux modalités de la reprise du travail au sein de la Collectivité, le second a trait à la question de la gestion des flux.

Il nous est apparu que le rapport présentait une ambiguïté en ce qu'il prévoyait un retour sur le lieu de travail pour les agents de la Collectivité, alors que le monde de l'emploi, lui, était incité à continuer à pratiquer le télétravail. Le Conseil exécutif a éclairci nos doutes en ce domaine, il se peut que j'ai un mot pour un sous-amendement, mais à ce sujet-là l'amendement qui sera déposé par le Conseil exécutif corrige ce qui pour nous était une ambiguïté, en inversant en quelque sorte la tendance.

Deuxième amendement, c'est celui qui consiste à gérer les flux et notamment le trafic maritime et aérien. Il nous a semblé, là aussi, plus clair de dire qu'entre la période de 11 mai et la période du 23 juin, il y avait bien entendu une date qui était celle du 2 juin, mais que cette date nous ne devons pas nous contenter de la considérer comme un simple point d'étape, mais la considérer comme un point de restitution des enseignements et des données collectés depuis le 11 mai de sorte qu'elles puissent être livrées à la population.

Le Conseil exécutif nous proposera, je le pense, une modalité qui permettra à l'Assemblée de Corse et aux Corses d'avoir un vrai rapport d'étape, dans le cadre de la session du 29 mai, et nous nous en félicitons parce cela fait partie de ce que nous croyons être absolument nécessaire en cette période : lisibilité, vérité et informations faites aux Corses.

Voilà quel était le sens de nos amendements, voilà quel sera le sens peut-être des brèves observations que j'aurai à formuler sur les amendements pris par l'Exécutif consécutivement au dépôt de nos propres amendements.

Je veux en terminer en disant qu'à l'issue de cette session, je forme le vœu que nous puissions avoir délivré tous ensemble un message à la fois cohérent et compréhensible.

Notre honneur, parce ça sera un honneur, sera que les Corses nous accordent leur confiance parce qu'ils penseront que nous avons fait pour le mieux, que nous les avons respectés parce nous leur aurons dit la vérité et que nous aurons, en conscience, proposé des mesures qui garantissent leurs intérêts.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, j'ai été informé que ce matin la commission permanente a décidé de porter le temps de parole des groupes à 25 minutes, ce qui me paraît beaucoup, ce qui me paraît excessif. Mais en tout cas, à partir du moment où la commission permanente a adopté ces modalités, on ne peut que s'y plier.

Je vous signale donc que votre groupe, notre groupe donc, a quasiment épuisé son temps de travail. Pour la présentation des amendements, il faudra faire très, très vite, il vous reste, il nous reste 2 minutes.

La parole a été demandée par Jean-Martin MONDOLONI.

### **Le Président SIMEONI**

Son temps de télétravail ! J'en profite pour dire, mais là aussi c'est un lapsus, Josette Dall'Ava-Santucci, elle a créé la première année de médecine, pas de droit ; le droit c'était nous, nous quatre, par exemple.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. La parole est à Jean-Martin MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Donc je vais essayer avec mes collègues, Chantal et Marie-Thé, dans le cadre des 25 minutes, de couvrir les trois grands thèmes que nous avons dégagés, en essayant, à l'instar de ce qu'évoquait Rosa PROSPERI, d'être le plus audible possible.

Pour ma part, j'interviendrai d'une façon générale sur l'aspect stratégique du rapport, Maire-Thé interviendra sur le domaine scolaire et Chantal sur l'opportunité du comité de déconfinement.

Sur ce sujet, et de façon générale, nous ce qu'on pense, c'est, puisque les uns, les autres parlaient de vérité, j'ai même entendu parler de vérité absolue, moi je ne sais pas où est la vérité, je sais encore moins où est la vérité absolue, ce que je pense, c'est que si elle existe, elle à mi-chemin entre la doctrine telle que peut la faire de façon excessivement descendante, la distiller de façon excessivement descendante l'Etat et la vérité telle qu'elle se construit au plus près du terrain. Elle n'est ni dans un camp exclusif, l'un ou l'autre.

Donc que nous ayons vocation à construire localement un plan stratégique de sortie de confinement est de bon aloi, et d'ailleurs ça répond à l'invitation du Gouvernement, et en ce sens nous sommes finalement alignés dans le cadre qui a été fixé par le premier ministre.

Je ne crois pas non plus, M. le Président de l'Exécutif, pour reprendre votre vocal désormais usagé, pour ne pas dire usé, que ce se plan soit révolutionnaire puisque précisément il rentre dans un cadre, et c'est bien comme ça. Il n'en reste pas moins qu'il est porteur d'enjeux fondamentaux parce que nous sommes écoutés et nous sommes attendus sur les signaux qui s'attachent à ce rapport. Et, vous ne pouvez pas faire autrement que de naviguer tel un funambule entre deux impératifs, deux injonctions, deux situations et deux enjeux contradictoires, qui sont l'enjeu sanitaire et l'enjeu de reprise.

L'enjeu sanitaire, je passerai assez vite puisque finalement il nous appartient assez peu, c'est une compétence quasi exclusive de l'Etat et je pense que pour l'essentiel nous avons collectivement bien agi, soit en termes matériel, soit en termes d'anticipation et en termes d'approche partagée notamment sur le dépistage et la massification des tests, en tout cas en termes d'intention.

Sur les commissions, même si Chantal y reviendra, je voudrais dire que là aussi, notamment en matière scientifique comme du reste pour ce qu'il convient d'appeler le comité de déconfinement, rien ne serait plus dangereux qu'un repli sur soi, ce n'est pas faire injure aux sommités qui composent notre comité scientifique. Mais dans ce domaine, dans le domaine politique, dans le domaine organisationnel, mais vraiment dans le domaine scientifique, s'il y a bien une valeur qui doit dominer, c'est celle d'échange et de partage d'informations. Donc, il ne s'agit pas d'avoir un comité replié sur lui-même, exclusif à la Corse.

Donc, la science avance, aujourd'hui d'incertitudes en incertitudes, et la seule façon de lever ces incertitudes, c'est d'être en partage.

Moi, je voudrais rapidement vers un focus sur le deuxième étage de la fusée, non pas sur le premier qui est l'étage sanitaire puisqu'à part rappeler un certain nombre d'évidences, à savoir dire et rappeler aux Corses combien nous sommes attachés à l'enjeu prioritaire qui doit être celui de la santé publique et que c'est évidemment cet enjeu et cette priorité qui guident notre réflexion et qui guident nos décisions, quels que soient les sujets, je pense que les Corses vivent dans une période anxiogène parce que la santé est installée de façon anxiogène chez les Corses depuis longtemps, mais aussi elle vit de façon anxiogène parce qu'elle sent bien que les mois qui viennent, en tout cas pour une grande partie de la population, risquent d'être très difficiles du point de vue social et économique, et que ces impacts peuvent avoir des effets, y compris sur leur santé.

Donc nous avons désormais à réfléchir sur le deuxième étage de la fusée, à savoir les conditions de reprise d'activité. Et, je pense que là en termes de signaux il faut que nous soyons, que vous soyez, à travers le rapport et les rapports qui vont se succéder dans les semaines qui viennent, beaucoup plus précis et beaucoup plus précis dans la façon de dire les choses.

Je voudrais prendre l'exemple du tourisme, j'aurais pu prendre la commande publique, j'aurais pu prendre le BTP, j'aurais pu prendre le milieu culturel, je vais prendre l'exemple du tourisme puisque c'est un sujet d'inquiétude. Nous, on n'est pas de ceux qui vont privilégier la reprise de l'activité touristique sur les enjeux sanitaires. Personne n'y songe. On dit simplement que rien ne nous interdisait, puisqu'il est question d'être révolutionnaire et d'apporter une plus-value par rapport au cadre national, en tout cas ce que feraient d'autres régions, rien ne nous interdisait de dire un mot sur l'ouverture des plages. On apprend qu'on va ouvrir des parcs, nous ne voyons pas en quoi il serait plus imprudent d'aller se promener à 7 heures le matin sur la plage de Pinarello, que d'aller fréquenter le parc Monceau. Je pense que ce sont des choses qui, en dehors des aspects anecdotiques, peuvent être dites sans grand risque. Premièrement.

Deuxièmement, sur les pas qui sont conformes à ceux qu'a préconisé le Gouvernement, c'est-à-dire les pas de trois semaines, les temporalités. OK, du 11 mai au 2 juin, on observe. Vous prenez l'option d'être tout aussi prudentiel du 2 juin au 23 juin, et vous prolongez d'une certaine façon cette prudence du 23 juin au 2 juillet. Alors là, non pas les bras m'en tombent, mais vous nous dites, à cette période-là, on va parler après le 23 juin, c'est-à-dire qu'en gros on arrive à mi-juillet, sans qu'on accueille de touristes, sauf, je cite : des Corses de la diaspora, des touristes affinitaires, je crois savoir que d'une certaine façon on parle sans le dire d'économie

présentielle, celle qui avait fait tellement débat dans les années 2000, des touristes d'agrément et des touristes professionnels, page 16.

Donc je voudrais savoir dans quelles mesures ces gens-là, pour respectables qu'ils soient, vont pouvoir mieux que d'autres être en situation de délivrer un *green pass* et comment on va pouvoir sérier, pour ne pas dire discriminer, ces touristes ? Tout ça pour dire que nous avons besoin de lisibilité sur la façon dont vous souhaitez reprendre les activités.

Jusqu'à hier, parce que je crois que me vous déposez un amendement à bon droit dans ce sens, nous n'avions pas compris que le transfert de la DSP d'Orly vers Roissy, je dirai, préservait, en tout cas excluait l'exclusivité en direction de Roissy. Sur les bateaux, vous notez, page suivante, qu'il faut limiter dans le cadre des compagnies délégataires à 100 passagers. Donc 100 passagers sur un bateau qui peut représenter une surface de 30 000 m<sup>2</sup>, ça fait 5 % de passagers. En même temps dans l'aérien, on sur la règle des deux tiers d'occupation des cabines, donc ça fait 5 % / 66 %. Donc, il faut avoir une doctrine qui soit lisible si on veut reprendre l'activité, indépendamment de la temporalité sur laquelle on peut être d'accord ou ne pas être d'accord.

Donc voilà un sujet, je pense, sur lequel il faudra se pencher de façon très spécifique, parce que je pense que vous avez raison de vouloir faire de la Corse une destination attractive parce qu'elle aura un crédit d'image lié à la préoccupation sanitaire, mais il va falloir faire vite, pour avoir un peu travaillé sur les modélisations, j'ai souvenir puisque, si vous étiez vous en 1<sup>ère</sup> année de droit, j'étais plutôt en 1<sup>ère</sup> année de sciences, les modélisations ça réclame beaucoup de travail, des heures-homme qui sont très longues et même si les moyens scientifiques et algorithmiques ont considérablement augmenté ces derniers temps, je ne suis pas sûr qu'on dispose le 2 juin ou même le 23 juin d'une modélisation satisfaisante.

Sur les écoles, très rapidement, puisque c'est Marie-Thé qui va se charger en tant que maire d'évoquer la situation du primaire.

Un mot sur le secondaire sur lequel nous avons compétence. Attention à ne pas laisser croire que nous serions indépendants sur ce sujet. Quand on dit la Collectivité laisse les écoles fermées, il faut être très précis. Nous sommes dans le cadre d'un partage de compétences, l'école continue d'être obligatoire pour les moins de 16 ans, ça ne veut pas dire qu'elle doit s'exercer en présentiel, mais ça veut dire que nous devons renvoyer le message selon lequel tout doit être fait en distanciel pour maintenir ce lien qui n'est seulement obligatoire dans les textes, mais qui est nécessaire, pour rompre, ce que n'a pas révélé la crise, ce qui était existant, Petr'Antone, la crise n'a pas révélé le malaise social qui touche un certain nombre

d'élèves de notre pays, la crise est un accélérateur de crise sociale pour ces élèves et il est bon tout de suite de dire, à mon avis, la chose suivante : ce n'est pas temps qu'on va reprendre en septembre, c'est qu'il faut reprendre quand nous serons prêts.

Or, ce qui nous unit aujourd'hui, ce qui fait consensus, ce n'est pas la date de reprise, c'est de dire que lundi prochain nous ne sommes pas prêts. Et ça, je crois que c'est un message qu'on peut faire entendre de façon unanime. On n'est pas prêt, pourquoi ? On n'est pas prêt parce que, et le Gouvernement nous y conduit, le protocole sanitaire qui a été rédigé, en tout cas délivré, dimanche soir tardivement, fixe un tel niveau d'exigence pour les élus locaux ou les responsables d'établissements, que personne ne peut réellement être en situation d'accueillir massivement les élèves lundi prochain.

J'ajoute que vous prévoyez, M. le Président, de mettre en place une commission et que cette commission sera inévitablement sollicitée très rapidement pour les cas dérogatoires. On ne va pas faire l'inventaire des cas dérogatoires qui existent et pas seulement en direction des publics vulnérables, et qu'il faudra bien un service minimum, même si le message de portée générale est de dire « nous ne pouvons pas ouvrir le 11 mai », attention à être prêt pour être en situation de fixer d'abord les publics les plus vulnérables et de répondre aux situations dérogatoires.

J'en aurai conclu, M. le Président, en réitérant la demande que j'avais faite la semaine dernière, tout ça va coûter beaucoup d'argent. Des analystes au niveau national prévoient que la crise a déjà coûté pratiquement 250 milliards à la France. Moi j'aimerais savoir si vos services, et je sais qu'ils sont très sollicités, sont en capacité d'imaginer ce que ces histoires coûtent à la Corse pour le moment et coûtent particulièrement à notre Collectivité et comment, sur quel plan, sur quelle trajectoire soutenable nous allons pouvoir construire un certain nombre de mesures sur la base d'efforts qui du reste sont fixés au niveau national. Vous savez que l'article 24 du dispositif adopté à l'Assemblée nationale le 25 avril dernier, permet notamment de verser un certain nombre de subventions en direction d'un certain nombre d'acteurs, par exemple les acteurs culturels, quand bien même les manifestations n'auraient eu lieu, parce qu'ils ont déjà avancé un certain nombre de frais.

Je pense qu'il serait opportun de faire usage de ce type de dispositif si nous en avons les moyens, car je voudrais conclure là-dessus, nous ne pouvons pas nous permettre de parler, tel le Président de la République, sur le thème : quoi qu'il en coûte, car nous n'avons ni planche à billets, ni Banque centrale européenne sur laquelle nous adosser.



Voilà en synthèse ce que je voulais dire en laissant dans un temps de parole qui nous est imparti et qui je pense nous laisse un peu de marge, la parole à Marie-Thé et à Chantal. Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, on me dit que vous avez utilisé 14 minutes, donc en fait là j'avais Dany ANTONONI, mais si vous préférez faire, je dirai, dans la foulée ? Vous préférez ? Donc, la parole à est Marie-Thérèse MARIOTTI.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci. Je vais plutôt, dans la foulée de ce qu'a dit Jean-Martin MONDOLONI, m'exprimer en tant que maire qui a été directement confrontée à la décision ouvrir ou ne pas ouvrir, et à la gestion de son école primaire.

Je voudrais quand même à toutes fins utiles, parce qu'on a un peu tendance à l'oublier, que la loi du 22 juillet 1983 a clairement fixé la répartition des domaines de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Donc, M. le Président de l'Exécutif, si vous avez été très clair en préambule en assurant que le Conseil Exécutif est fermement opposé à l'ouverture des écoles primaires le 11 mai, le rapport pages 25 à 27 est plus nuancé, et quelque part ce n'est pas plus mal puisque vous avez clairement écrit que le Conseil exécutif rappelle qu'il ne lui appartient pas de se substituer aux maires, ni aux communes dans l'exercice de leurs compétences et prérogatives. Ça c'est juste pour préciser un certain nombre de choses.

La réouverture de l'école, c'est le sujet d'inquiétude des maires depuis maintenant quelques jours. Comme vous, mes chers collègues, on écoute l'avis des experts qui sont parfois contradictoires, celui du conseil scientifique également qui préconise un report en septembre. On écoute également au quotidien les craintes et les réticences du corps enseignant, mais également des parents d'élèves qui, je le rappelle, en tout cas sur notre zone, à l'issue d'une enquête auprès des parents, il y a peu près 10 % des élèves qui auraient été susceptibles de reprendre le chemin de l'école primaire le 11 mai.

Nous, nous retrouvons en première ligne (quand je dis « nous », ce sont les maires), un peu perdus et pas uniquement sur le sujet des écoles, un peu inquiets, souvent sans moyens, c'est évident, et conscients qu'une réouverture avec l'objectif de justice sociale, d'impératifs pédagogiques, je cite, visant à lutter contre le

décrochage scolaire, ça peut nous paraître aujourd'hui un peu incohérent, voire très risqué dans le contexte que nous connaissons tous.

Alors Jean-Martin en a parlé, et vous aussi, nous avons reçu le 4 mai les 55 pages du cahier des charges du plan sanitaire très strict, mais quelque part on n'en attendait pas moins, drastique, mais inapplicable aujourd'hui, qui demande des moyens de protection extrêmement importants et encore insuffisants à ce stade, qui demande également, et on n'en parle pas, un personnel communal nombreux, beaucoup plus nombreux, formé à la gestion de crise, formé à la gestion des cas suspects, parce qu'on n'en parle pas, à laquelle, j'allais dire heureusement, nous n'avons jamais été confrontés.

Donc effectivement, personne ne peut être dans les clous du protocole sanitaire dans un laps de temps aussi court.

Mais ceci dit, ce n'est pas un acte de bravoure de ne pas rouvrir l'école ou sa crèche, ce n'est même pas une satisfaction. L'école, c'est un lieu d'apprentissage et également un lieu de sociabilité, mais sans garantie de sécurité, vous le savez, pour préserver la santé des enfants, des enseignants et du personnel communal, tout ça volera en éclat. Et, je pense que la situation est strictement même pour les crèches.

Mais là je vais être un peu directe, il faut cesser également le bal des hypocrites dans cette affaire. Pourquoi ? Si les enseignants font jouer leur droit de retrait, c'est largement possible, est-ce le rôle du maire d'organiser une garderie pour lutter contre le décrochage scolaire ? J'aurais tendance à dire que non. Si par exemple dans nos écoles du rural, seul un enseignant sur six est d'accord pour reprendre, que va-t-il se passer ? Il va « garder » les quelques enfants souvent multiniveaux qui vont retourner à l'école et lui ne va pas pouvoir assurer la continuité pédagogique à distance au sein de sa classe.

Donc ça c'est du concret et je ne pense pas que c'est l'objectif qui nous est assigné.

Aussi autre chose qui est quand même un point important, si l'objectif est surtout sanitaire et moral, il y a, vous le savez, le côté juridique puisque la responsabilité du maire ou du chef d'établissement est engagée. Donc nombreux sont les maires, et vous l'avez vu, qui n'ont pas attendu la position de notre Assemblée pour annoncer que dans l'incapacité de garantir le maintien de l'ordre public et la sécurité des élèves et du personnel, l'école ne rouvrirait pas le 11 mai. C'est mon cas, puisque j'ai pris un arrêté hier.

Notre groupe, dont la grande majorité des élus d'ailleurs est directement confrontée à ce problème, école primaire ou secondaire, n'est pas favorable à la réouverture pour ces raisons évoquées.

Cependant, et je suis ravie que vous l'ayez, MM. les Présidents, évoqué en préambule, il n'y a pas d'un côté les maires responsables, courageux qui ont décidé de fermer et de l'autre les inconscients qui maintiennent leurs établissements ouverts. Il y a simplement des élus responsables et libres qui se prononcent en fonction de la situation de leurs établissements, des moyens dont ils disposent, des attentes des parents parce qu'il peut y en avoir, des besoins des enfants et leur décision est tout aussi honorable.

Donc moi, je voudrais dire qu'aujourd'hui émettre un avis c'est très bien, émettre des réserves, oui il faut les émettre. En revanche, il faut laisser le droit aux élus, aux maires, d'exercer leurs responsabilités car ils sont les seuls aujourd'hui à pouvoir décider, chaque parent étant libre de son côté. Et MM., j'allais dire, vous ne perdez pas une minute par moment pour dénoncer le centralisme parisien, donc il faudra peut-être éviter de substituer le centralisme ajaccien.

Mais je veux dire que pour moi, en tant que maire, mon problème aujourd'hui, ce n'est pas de savoir ce qui va se passer entre le 11 mai et le 15 juin, à un mois des vacances scolaires, mais surtout est-ce que l'on va être capable de résoudre cette équation à x inconnus puisque le vrai challenge à relever, ça va être septembre. C'est là la limite qu'on attend, qu'une concertation la plus large possible puisse être mise en place, parce le vrai défi il est effectivement au mois de septembre.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, alors on m'indique 6 minutes, donc il ne restera pas grand-chose pour Chantal PEDINIELLI, mais je lui donne cependant la parole.

5 minutes, me disent les services, pour Chantal PEDINIELLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président. En effet, c'est très court.

Avec ces changements de dernière minute, nous devons non plus nous exprimer sur la création du comité de préfiguration que vous souhaitez, M. le Président de l'Assemblée, si j'ai bien compris, mais ce comité deviendrait la commission scientifique consultative qui serait intégrée...

### **Le Président TALAMONI**

Non, ce n'est pas cela. Ce sont deux choses différentes. La commission scientifique consultative, le Président du Conseil exécutif en a pris l'initiative, elle est déjà constituée, en tout cas pour partie puisqu'il nous a dit que d'autres scientifiques pourront s'y joindre. Mais le comité, c'est autre chose. Et cela va faire l'objet d'ailleurs d'un amendement dont nous avons avec le Président du Conseil exécutif.

Donc si vous avez un point de vue sur la méthode, je dirai, pour travailler sur les modalités du déconfinement, vous pouvez bien entendu vous exprimer sur ce sujet, c'est un sujet très important.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

D'accord, j'ai compris. Je voulais revenir, justement puisque l'on parle de ce comité de déconfinement, rappeler qu'il existe au sein de la collectivité déjà des commissions, la commission de santé présidée par Dany ANTONINI et la commission de la cohésion sociale, de la culture qui s'est déjà emparée du sujet, puisque je siége au sein de ces commissions avec d'autres élus de la majorité et nous avons déjà entamé les travaux sur le thème du déconfinement depuis le 17 avril.

Plusieurs médecins ont été auditionnés, si je peux m'exprimer ainsi, le docteur CANARELLI, le docteur GRISONI, il y a eu également les représentants des pompiers, du colonel MAESTRACCI, le directeur de la faculté de sciences, M. CASTOLA, la directrice du labo bioscope, Mme DALL'AVA SANTUCCI, vous en avez parlé tout à l'heure, médecin professeur de l'université de Paris a participé à ces échanges. Et, nous avons donc pu tous ensemble travailler sur ce déconfinement. Les syndicats nous ont rejoints également le 28 avril, le STC, la FSU, pour toute la problématique concernant les écoles, les collèges, les lycées. L'Associu di i parenti corsi, par la voix de M. LUCIANI, a aussi exposé son point de vue.

Tout ceci pour vous dire que le 4 mai, nouvelle réunion avec les présidents des associations des maires 2A et 2B, les services de PMI, la représentante de la rectrice. Le 5 mai, nouvelle réunion, cette fois-ci avec la commission de la cohésion sociale présidée par Laura-Maria POLI, pour le volet social, précarité, les différentes associations étaient invitées, Secours populaire, Secours catholique, Restos du cœur, la FALEP, était invitée également la représentante de la Studentina de l'université de Corse.

Tout ceci, pour vous dire, et j'essaye d'aller vite et je bâcle peut-être mes propos, c'est dommage, mais pour parler que nous avons déjà travaillé sur le déconfinement au sein de ces différentes commissions, nous avons entendu

différentes voix, chacune avec des spécificités particulières, un état des lieux a déjà été fait, l'ensemble des commissaires a salué la qualité des échanges, donc d'autres commissions puisque nous avons déjà eu pour la semaine prochaine des réunions me semble-t-il, commission développement/finances, développement/finances/santé.

Tout ceci pour vous dire que je ne sais pas s'il est opportun de parler, de créer encore ce comité de déconfinement puisqu'à travers ces différentes commissions, nous travaillons déjà depuis mi-avril et nous auditionnons, nous entendons beaucoup de partenaires extérieurs pour faire avancer nos travaux.

Et c'est pour cela que si toutefois nous allions au vote de ce comité de déconfinement, M. de Président, nous voterions contre parce que je pense que les commissions sont à même de continuer le travail et il faut le poursuivre. Là ce sont les Présidentes des commissions qui vont le décider, mais je pense que nous avons déjà de bons outils pour travailler sur le déconfinement.

Je vous remercie, j'ai essayé d'être la plus rapide possible.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Simplement un mot, une précision.

En fait, bien sûr que le travail des commissions est très intéressant et en ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion d'ailleurs de l'encourager, notamment les présidents et présidentes de commission donc qui m'ont consulté sur l'organisation de nos travaux, je pense que le travail des commissions est très important, il est très riche et il est tout à fait nécessaire que notre travail parlementaire puisse se poursuivre et même se renforcer encore dans les jours et les semaines à venir.

Mais le comité, bien entendu, c'est l'espace où on peut centraliser l'information recueillie dans des commissions qui se réunissent d'ailleurs séparément généralement, qui entendent un certain nombre de personnes. Le comité a aussi pour but de donner une certaine transparence à une démarche globale et pluraliste avec des spécialistes, c'est-à-dire des scientifiques et des élus représentatifs de tous les courants notamment de notre Assemblée, mais également des municipalités, de manière à ce que les Corses voient ce que nous faisons, avec qui nous essayons construire les différentes phases de déconfinement.

Donc, c'est un élément aussi de transparence, d'information pour l'opinion.

Donc, les commissions, c'est un de travail qui est extrêmement laborieux et qui est généralement un travail discret. Généralement d'ailleurs, nos collègues si

prêtent, les commissions travaillent bien, mais ça n'est pas, je dirai, le niveau de centralisation de l'information et de décision.

C'est la raison pour laquelle j'avais, pour ma part, proposé ce comité qui devrait ne plus faire l'objet d'un rapport de ma part, mais d'un amendement au rapport du Président du Conseil exécutif, sous réserve bien sûr des ajustements nécessaires. Voilà pourquoi ça ne fait pas double emploi du tout.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président, pour ces précisions.

**Le Président TALAMONI**

Voilà, alors nous en arrivons à Danielle ANTONINI qui est l'oratrice inscrite suivante. Est-ce qu'elle m'entend et est-ce qu'elle veut bien prendre la parole ?

**Mme Danielle ANTONINI**

Oui ! Merci, M. le Président.

Je voudrais tout d'abord commencer par adresser notre soutien à tous ceux qui, sur le terrain, professionnels de santé des hôpitaux et du secteur privé, institutions, bénévoles contribuent tous les jours par leur mobilisation, leur courage et leur abnégation à faire face à cette épidémie, mais également à l'ensemble des acteurs dits de deuxième ligne qui ont travaillé pour assurer les services essentiels.

Ce que nous sommes en train de vivre, c'est une catastrophe et non une crise sanitaire, parce qu'il faut bien se dire que la différence, c'est l'absence d'un retour à un état antérieur, qu'il n'y aura probablement plus.

Et, comme le dit Boris CYRULNIK, on a cru pendant 70 ans que les épidémies appartenaient au passé, mais on avait tout simplement oublié que l'on appartenait à un monde vivant. On pensait être au-dessus des lois de la nature et bien non, on est dans la nature et si on ne change pas, il y aura d'autres épidémies. Je crois que c'est une leçon dont les scientifiques et les politiques doivent absolument tenir compte.

Dans cette stratégie de lutte contre le Covid, il nous faut à présent intégrer un déconfinement qui doit être adapté aux spécificités de l'Ile, à ses contraintes et à ses besoins propres.

Pour le réussir, il faudra protéger, tester encore et encore, et isoler avec le maintien indispensable des mesures barrières et en particulier la distanciation physique, terme semblant plus cohérent que celui de social.

Je me réjouis bien sûr, en tant qu'élue, mais également en tant que médecin, de ce qui est annoncé dans ce plan, notamment en ce qui concerne les moyens pour la protection de nos anciens, pour la généralisation du port du masque, pour la massification des tests, et pour l'isolement quand nécessaire, le tout bien évidemment dans le respect du secret médical.

Le bilan actuellement est lourd, mais je crois les résultats du confinement en Corse sont là et sont plutôt encourageants. Lundi, nous entrerons dans une nouvelle phase.

En pratique, il faudra faire aussi bien que le confinement, mais sans le confinement.

Comme l'a dit auparavant Mme PEDINIELLI, la commission des politiques de santé planche actuellement de manière conjointe avec celle en charge de l'éducation, de la cohésion sociale, mais également avec la celle du développement économique et de l'aménagement du territoire, et une partie de ces travaux a d'ores et déjà permis d'enrichir le plan de sortie progressive du confinement que vous nous présentez ce jour et d'éclaircir notre vision en tant qu'élus de cette institution.

Et, je partage l'avis de Mme PEDINIELLI, je crois qu'effectivement ça fait double emploi parce nous avons reçu des gens qui sont des pointures et nous pourrons continuer à les recevoir pour avoir leur avis, en toute transparence bien sûr puisque tous les groupes sont représentés. Et c'est pour cela que je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, M. le Président.

Pour conclure, je voudrais juste dire un mot sur le jour et le monde d'après qu'il faudra construire avec un nouveau modèle économique et démocratique. Et ne nous trompons pas, nous aurons le choix entre vivre mieux ou subir une dictature qu'elle soit politique, religieuse, financière ou liée à l'hyperconsommation.

A ringrazià vi

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. L'oratrice suivante est Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS. Donc, je lui cède la parole.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Merci, M. le Président.

Je voudrais souligner à mon tour le travail considérable réalisé par le Conseil exécutif, les services de la Collectivité de Corse, ainsi que par mes collègues de l'Assemblée qui depuis plusieurs semaines sont au plus près du terrain, en consultant de nombreux acteurs dans leur commission respective.

Cela a notamment permis de construire, à mon sens, une analyse transversale aux plans sanitaire, économique et social, mais ça a permis aussi d'apporter une réponse qui corresponde au mieux aux attentes et à la réalité de la Corse en faisant fonctionner comme il se doit l'ensemble des organes de l'institution, chacun dans leur rôle.

Aujourd'hui et deux ans et demi après sa création, je pense que l'on commence véritablement à comprendre ce qu'est la Collectivité de Corse et ce qu'elle peut apporter à notre île.

Et, à ceux qui doutaient de son efficacité, j'ai envie de leur poser deux petites questions : fallait-il vraiment réaliser cette fusion ? Est-ce qu'elle est vraiment efficace ? La réponse est manifestement oui, même si ce chantier institutionnel est immense et qu'il n'est pas encore parfaitement achevé.

A l'heure à laquelle on colorie les départements, parfois même maladroitement, notre Collectivité, elle, propose une réponse cohérente et adaptée à ce qu'est réellement notre territoire, c'est-à-dire une île montagneuse avec bien sûr ses spécificités.

Le but, vous l'avez compris, c'est de responsabiliser et non pas de construire une méthode infantilisante.

Vouloir gérer, ça été parfaitement dit par M. le Président du Conseil exécutif, mais vouloir gérer le déconfinement de la Corse comme celui d'un département continental, ce serait une erreur et surtout ce serait inefficace.

Le plan de sortie progressive du confinement, qui nous est présenté aujourd'hui, n'est pas celui d'une simple collectivité locale de droit commun et ça, il ne faut pas l'oublier. C'est la raison pour laquelle nous devons véritablement participer.

Que l'on soit en phase ou pas, aujourd'hui le message est très clair, on sait où on va et on sait comment on y va.



En ce qui me concerne, je souhaite vous parler pendant le temps qui m'est imparti, bien sûr, de l'aérien, parce que ce qui sera décidé dans les prochains jours, dans ce secteur, va conditionner en grande partie ce que sera notre saison, et on sait combien la saison qui s'annonce est source d'inquiétude pour des milliers de Corses.

Nous avons pris connaissance de l'article paru dans les Echos dimanche dernier, qui laisse entendre que l'aéroport d'Orly ne sera à nouveau accessible qu'à l'automne, cet élément nous a été rapporté par ailleurs. Et même si au moment où je prends la parole, ADP (Aéroports de Paris), n'a toujours pas notifié à Air Corsica d'autre date que celle qui nous avait été communiquée au mois de mars et qui faisait état de ce que la fermeture d'Orly prendrait fin au 31 mai à minuit, il semblerait manifestement que nous nous orientons vers ce scénario.

Pour notre part et depuis le début de la crise sanitaire, nous travaillons en pleine concertation avec l'Office des transports de la Corse, Air France qui est l'autre compagnie délégataire et les services de l'Etat pour nous adapter au mieux à l'évolution de la situation et pour pouvoir assurer au mieux la desserte Corse - Paris, parce que nous avons pleine conscience de ce que Paris constitue une liaison névralgique.

Au vu des dernières nouvelles relatives à la prolongation de la fermeture d'Orly, nous nous devons de trouver les voies et les moyens qui allaient nous permettre d'assurer la desserte de Paris et qui permettraient aux Corses de voyager à un tarif raisonnable, tout cela, bien évidemment, dans un cadre juridique strict.

C'est dans ces conditions, que le Conseil exécutif de Corse a étudié la possibilité d'un transfert temporaire et provisoire du contrat de délégation de service public sur l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, lequel permettrait également l'application du tarif résident, tel que qui est entré en vigueur le 25 mars dernier.

Je rappelle que, malheureusement, depuis la fermeture d'Orly, les passagers Corses ne peuvent plus bénéficier du tarif résident lorsqu'ils se rendent sur Paris, tout simplement parce que le trajet n'est plus une ligne directe, ça n'est plus un trajet direct et le tarif résident ne s'applique que sur les lignes directes.

Nous, nous nous réjouissons de la proposition formulée par l'Office des transports et le Conseil exécutif de ce transfert, et nous souhaitons qu'il puisse être effectif dans les jours à venir et que dès lors, les Corses puissent enfin rejoindre Paris de manière quotidienne.

Depuis le début de la crise, Air Corsica a mis en place une série de mesures qui sont appliquées de manière stricte pour protéger les passagers et les équipages, dont je salue l'engagement et l'implication.

Je vous dis que nous avons mis en place des mesures strictes, je veux également vous dire qu'alors même, et c'est très important, qu'aucune directive gouvernementale ne nous l'imposait, nous nous sommes nous-mêmes imposés, en accord avec l'Office des transports de la Corse, et afin de respecter les règles de distanciation sociale, nous nous sommes imposés une réduction de la capacité des sièges, à savoir 80 sièges sur un appareil airbus A320 qui en contient habituellement 180 et 30 sièges pour un ATR qui habituellement a une capacité de 70 sièges.

Il a été décidé que cette mesure de réduction de capacité de sièges que nous nous sommes imposée, serait reconduite au-delà du 11 mai puisque l'offre de sièges sera de 120 pour un airbus A320 et 50 pour un ATR.

Ces mesures de protection seront renforcées par le port de masques obligatoire dès la présentation du passager au comptoir d'enregistrement durant l'intégralité de la durée du vol et jusqu'au débarquement à l'aéroport de destination.

Notre objectif, c'est bien sûr d'assurer la desserte vers Paris, permettre la continuité parce que les vols sur Paris, on le sait, ils sont nécessaires, ils sont nécessaires que ce soit pour les déplacements médicaux, les déplacements d'ordre professionnel, mais également pour le fret.

Ceci étant, je rappelle quand même que la plupart des dispositions qui ont été prises durant le mois d'avril, demeurent les mêmes puisque durant la première phase de déconfinement et à ce point d'étape du 2 juin, la population sera soumise à une réduction de déplacement dans un rayon de 100 kilomètres et que tous les passagers devront être, quant à eux, munis d'une attestation dérogatoire. Ça revient à dire que tout déplacement à caractère de loisirs est de facto interdit.

Postérieurement au 2 juin, et notamment jusqu'au 23 juin, si cette attestation dérogatoire n'est plus nécessaire, la compagnie Air Corsica assurera malgré tout et durant tout ce mois, le transport des passagers dans les meilleures conditions sanitaires, c'est-à-dire avec les mêmes mesures.

Il faut en effet, je réponds à Jean-Martin MONDOLONI, Cher collègue, il faut en effet que nous nous assurions que la population Corse et nos équipages puissent voyager dans des conditions adaptées et sécurisées.

Nous devons, par ailleurs, nous assurer que postérieurement au 2 juin, les personnes qui souhaitent venir en Corse le feront de manière contrôlée, de manière maîtrisée, de manière sécurisée pour éviter une nouvelle propagation du virus.

L'étude d'un *green pass*, vous nous en avez fait état, M. le Président du Conseil exécutif, c'est une étude très intéressante dans la mesure où ce *green pass* pourrait constituer une garantie supplémentaire, et vous l'avez dit permettrait de modéliser le niveau des flux touristiques.

Voilà ce que j'envisageais de vous dire concernant l'aérien.

Je souhaiterais quand même à ce stade de mon propos et au nom de Femu a Corsica, féliciter également le Conseil exécutif pour l'effort considérable qui a été fourni sur le transport maritime et plus précisément pour la reprise de la desserte du port de l'Isula deux fois par semaine à compter du 11 mai prochain, nous tenions à le souligner.

Nous saluons également l'engagement et le soutien sans faille des services de l'Office des transports, son directeur, ainsi que la réactivité des compagnies maritimes délégataires qui mettent tout en œuvre depuis le début de cette crise pour transporter en Corse du fret inerte et un maximum de 100 passagers qui ne peuvent se déplacer que sur dérogation préfectorale.

Cher Jean-Martin, c'est à vous que je m'adresse. Si nous sommes actuellement à 100 passagers sur le maritime, c'est bien parce qu'il s'agit d'une décision gouvernementale. L'Office des transports a proposé 200 passagers et, sans vouloir divulguer les secrets, sachez qu'une réunion est d'ailleurs d'ores et déjà fixée entre la Présidente BORROMEI et le Préfet samedi pour faire le point.

Sur l'aérien, je vous l'ai indiqué, nous réduisons nous-mêmes les conditions pour nous assurer d'un déconfinement sanitaire certain. C'est un paradoxe, Jean-Martin, je vous rejoins, des directives non pas de l'Exécutif, mais gouvernementales.

Je ne vais pas présenter les conséquences et les enjeux de la crise économique qui s'annoncent. Le Président du Conseil exécutif l'a fait et l'a fait bien mieux que moi.

Simplement, qu'attendent les acteurs économiques, culturels, associatifs aujourd'hui et notamment ceux qui sont directement impactés par la saison touristique ? On l'a dit, bien sûr, les exonérations de charges, les aides, mais surtout, ils attendent qu'on leur offre de la lisibilité pour voir plus clair et pour pouvoir

adapter leur activité et faire les meilleurs choix. Je crois que ce rapport les éclaire déjà beaucoup sur la position du Conseil exécutif à différents niveaux et la méthode qu'il souhaite mettre en place pour réussir cette sortie progressive de confinement.

Pour conclure, je dirai que je vais vous tenir un discours de vérité : beaucoup d'interrogations demeurent. Personne ne sait aujourd'hui apporter une réponse à ces incertitudes et donc, aux inquiétudes parfaitement légitimes qui en découlent, notamment à mesure qu'approche la saison estivale. Seule la durée de la crise et la forme que prendra le redémarrage permettront de mesurer l'ampleur des dégâts.

La seule certitude que nous avons aujourd'hui, par contre, c'est que seuls, nous ne pourrions pas réussir.

Lundi, nous entrerons dans une nouvelle phase, celle de la responsabilité individuelle et collective. La meilleure des protections est de respecter les gestes barrières, la distanciation sociale complétée par le port du masque, la massification des tests et l'isolement des personnes contaminées.

Réussissons cette sortie progressive, aussi bien que nous avons réussi le confinement, avec le même sérieux et la même solidarité.

Les semaines qui s'annoncent sont tout aussi importantes, voire plus importantes que celles que nous avons passées confinés, elles sont essentielles pour réduire un maximum la propagation du virus, sauver des vies et surmonter collectivement la crise économique et sociale que nous allons vivre.

Nous savons que les compagnies corses de transports, qu'elles soient aériennes ou maritimes, seront là . Elles ont déjà démontré qu'elles pouvaient déployer des moyens dans des proportions considérables. Je pense, par exemple, à ce qui s'est passé pour la tempête Fabien. Elles seront prêtes pour accueillir les flux nécessaires à la reprise touristique et l'on sait tous que le tourisme en Corse a un poids considérable sur l'économie et le social.

Allora, tutt'inseme avemu da riesce. À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. 18 minutes.

L'orateur inscrit suivant est M. ORSUCCI, s'il m'entend, il a la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, chers collègues,

Je vais essayer d'organiser mon propos notamment aussi par rapport à ce qui a pu être dit en propos liminaires par le Président de l'Assemblée de Corse, être en réaction un petit peu aussi avec la présentation qu'a faite le Président de l'Exécutif.

Et vous me pardonnerez, je ne vais pas respecter l'ordre du rapport puisque je vais, et c'est une déformation de par ma filiation d'enfant d'enseignants et de par le fait que je sois fonctionnaire de l'Education nationale, je vais commencer par la question des écoles.

Le Conseil exécutif, dans le rapport qu'il nous propose - rapport qu'il nous propose d'ailleurs, vraisemblablement très fortement inspiré par la position du Président de l'Assemblée et de « Corsica libera » - est donc de choisir un principe et comme principe, celui de la fermeture des écoles en Corse.

Nous, nous considérons qu'en réalité, on est là exactement dans le droit-fil de la posture politique qui a été choisie depuis le début par une partie de la majorité territoriale. Nous le respectons, elle se fait démocratiquement. On peut même lui reconnaître et je parle bien sûr de la position notamment de « Corsica libera », une constance en la matière ; à savoir que chaque fois que le Gouvernement va dire blanc, il faut qu'ici, on dise noir. C'est une stratégie qui peut se défendre. Ce n'est évidemment pas la mienne et je vais vous dire que je suis d'autant plus surpris, que la fermeture des écoles, nous aurions pu faire le choix du principe inverse, à savoir : autoriser l'ouverture des écoles et ensuite, au cas par cas, et je viens maintenant sur le point le plus important, dans le cadre d'une décentralisation, dans le cadre d'un partenariat entre la Rectrice, le Préfet, les maires, avec bien sûr dans la dimension collèges et lycées, le Président de l'Exécutif de Corse, nous aurions pu décider le report.

En réalité, quand je dis « décider », j'en reviens plutôt à ce que disait tout à l'heure Marie-Thé, à savoir qu'il faut revenir aux compétences. La compétence concernant le primaire appartient aux maires. Ça a été dit tout à l'heure, il y aura des redites parce qu'il y a quand même pas mal de points communs avec notre ami Jean-Martin MONDOLONI, si j'ai été quand même très stupéfait de la motion que j'ai pu lire de la part de son groupe qui était encore plus dure que celle de « Corsica libera », mais bon, c'est son choix. Je remarque que le principe de décentralisation et de

binôme préfet/maire ne convient pas à la majorité territoriale, à tel point que ça a été dit et je vais le redire, c'est un élément fort, après avoir subi et on subit encore, un jacobinisme parisien quelquefois insupportable, aujourd'hui, on va nous imposer un jacobinisme territorial.

Cela est très surprenant. C'est d'autant plus surprenant, je me permets de vous le dire, qu'au moment même où je vous parle, j'ai reçu de la part d'un membre du Gouvernement que j'avais sollicité sur un sujet précis, celui de la capacité des maires à pouvoir discuter de l'ouverture des plages, c'est qu'aujourd'hui, le gouvernement parisien, lui, a décidé de confier au binôme préfet/maires, le soin d'étudier au cas par cas ce qui pouvait être fait sur les plages des communes concernées.

Aujourd'hui, je regrette que la majorité territoriale ait fait le choix de penser que c'était à elle et à elle seule de l'ouverture ou de la fermeture des écoles, même si je reconnais qu'en lisant attentivement le document de l'Exécutif, des fois, je m'y perds un petit peu.

Je veux juste vous lire la position que je trouve un peu particulière de l'Exécutif sur les crèches. Je lis « le Conseil exécutif de la Corse propose que les crèches restent fermées, sauf exception permettant un accueil dans des conditions sanitaires totalement sécurisées ». Je dois reconnaître que là, j'ai eu quelques difficultés en français. Pour moi, tout simplement, ça rejoint parfaitement la position qui a été la mienne sur la commune de Bonifacio, à savoir l'ouverture de la crèche dans des conditions de sécurité que je crois être la meilleure.

Petite parenthèse et petite digression aussi. Dans les propos liminaires des uns en disant « ce que je vous propose est la seule solution », « ma solution est révolutionnaire » ou, lorsque l'on parle « d'honneur, je crois qu'il faut qu'on reste tous modestes. Je pense qu'on a tous envie, avec nos idées différentes, de défendre au mieux les intérêts de la Corse et des Corses, mais il n'y a vraisemblablement pas de certitude en la matière.

Là où je souris un tout petit peu, et je regarde, j'ai toujours en visu mon ami Président de l'Assemblée de Corse, c'est que j'avais lu aussi avec attention son rapport concernant les écoles et le fait qu'il pointait, bien évidemment, le fait que le président de la République n'avait, cette fois, pas suivi l'avis du conseil scientifique, alors qu'il l'avait suivi pour les élections.

Je voudrais faire remarquer deux petites choses.

La première, c'est que j'ai lu cet avis du conseil scientifique, je pense qu'on a des gens sûrement très performants, très très performants, mais qui m'ont quand même expliqué dans leur document, dans leur rapport que les enfants étaient très peu malades, qu'ils transmettaient très peu la maladie, mais qu'ils souhaitaient quand même un report au mois de septembre. C'était leur choix.

Je remarque quand même que le Président de l'Assemblée de Corse qui, il y a quelques semaines, nous a invités, et avec le Président de l'Exécutif nous l'avons suivi, à suivre l'avis du professeur RAOULT qui était en la matière une sommité, qu'il fallait entendre, écouter, suivre, je remarque que cette fois, on n'a pas suivi les préconisations du grand professeur RAOULT qui nous invite à envoyer les enfants à l'école. D'ailleurs, il n'y a pas que le professeur RAOULT, il y a mon amie Bianca FAZI aussi qui l'avait fait et je pense qu'elle était dans le vrai, lorsqu'elle nous disait qu'il fallait ouvrir parce qu'elle n'était pas dans la posture politique, elle était dans la réalité, dans celle qui nous amène les uns et les autres à dire que l'école de la République, elle est indispensable pour nos enfants. Celle qui amène à dire au professeur RUFO qui en la matière est une sommité mondiale, qu'aujourd'hui la place des enfants est à l'école. Celle qui aurait dû nous conduire à aller plutôt sur le principe de l'ouverture, bien évidemment je le rappelle, en faisant entièrement confiance aux maires pour savoir si leur école était adaptée ou nous à la situation.

C'est ça qu'il fallait faire, c'est la position que nous aurions dû avoir : décentralisation, discussion entre le Préfet, le Président de l'Exécutif et les maires pour savoir quelle était la meilleure des façons de travailler sur le sujet.

Je poursuis mon propos maintenant en évoquant la deuxième partie, celle concernant la stratégie.

Le Président de l'Exécutif nous a dit « j'ai vocation à travers mon rapport à vous présenter une stratégie qui doit concilier 2 enjeux majeurs : le sanitaire et l'économique.

On est, sur ce principe, entièrement d'accord, sauf que le document qui nous est présenté, n'a pas choisi de concilier ces 2 éléments. Il a choisi, c'est son droit et c'est un parti pris qui pouvait être fait, mais ce n'est pas le nôtre, il a choisi le principe sanitaire et pas le principe sanitaire, le principe de précaution poussé à l'extrême, le principe de tendre vers le risque 0.

Or, je le dis et j'ai aussi en visu le docteur ANTONINI qui disait « il nous faudra apprendre à vivre » qui expliquait qu'on a des difficultés à trouver un vaccin, des médicaments, y compris pour le VIH, ce sera peut-être le cas pour le COVID. D'ailleurs, petite digression pour revenir aux écoles, j'attends quand même que vous

m'expliquiez pourquoi il y aurait une différence entre le 11 mai et début septembre parce que de différence, il n'y en aura peut-être pas. Peut-être qu'en septembre, nous n'aurons pas, et la probabilité est forte, toujours pas de vaccin, toujours pas de médicaments. Donc, j'aimerais que dès maintenant, on nous dise si nous allons construire des collèges, des lycées, des écoles primaires ou si nous allons apprendre à vivre avec le virus dans nos écoles, dans notre territoire, parce que c'est ainsi que les choses vont se passer.

Donc, le risque 0 n'existe pas. Nous avons le devoir, les uns et les autres, de vivre avec ce virus et surtout, d'avoir 2 principes très forts : celui de la distanciation et celui des gestes barrières. C'est la seule façon.

Lorsque le Président de l'Exécutif évoque, « la co-construction et 2 communautés », là aussi, permettez-moi de faire une petite remarque.

La première, c'est que ce comité COVID de Corse, je le respecte, il y a des gens fort recommandables, qui ont un statut et qui méritent notre écoute, qui méritent qu'on leur reconnaisse leur talent, mais il n'empêche que, je vous avoue, je suis un petit peu perdu en ce moment sur ce sujet. Vous savez pourquoi je vous dis ça ? Parce qu'hier, j'écoutais les déclarations du président de la communauté des communes de Sud-Corse, Georges MELA, qui définit aussi sa stratégie pour son territoire. Lui aussi, il y va de ces conseils scientifiques.

A un moment donné, je me dis quand est-ce qu'on va s'arrêter ? Le conseil scientifique national, le conseil scientifique territorial, le conseil scientifique des communautés des communes. Il ne me reste plus qu'à faire un conseil scientifique de la commune de Bonifacio, avec mes amis génois pour retrouver le lustre d'antan.

Trêve de plaisanterie, je crois qu'aujourd'hui, j'ai entendu parler de co-construction, j'aimerais qu'il y ait une réalité : celle de la co-construction avec l'institution qui a la compétence en Corse. L'institution qui a la compétence en Corse aujourd'hui, à preuve du contraire, c'est l'Etat.

Je me félicite quand notre Collectivité s'intéresse aux questions sanitaires. Oui, Gilles SIMEONI, le Préfet doit travailler avec Gilles SIMEONI pour co-construire une stratégie efficace et durable. Mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Aujourd'hui, on a des positions, celles de l'Etat, celles de la Collectivité de Corse et je pense qu'en réalité, c'est tous ensemble qu'on doit réagir.

Parmi les propositions qu'on nous a faites et quand je dis que vous avez choisi, sur le tourisme, des choses ont déjà été dites, je le redis. La réalité, c'est mon sentiment, c'est qu'on ne veut pas de touristes en Corse cet été. Quand je lis ce



rapport, c'est qu'on n'en veut pas. Lorsqu'on propose au 23 juin la possibilité d'avoir des touristes, excusez-moi, j'ai envie de vous dire que c'est une vision très ajaccienne et bastiaise parce qu'effectivement, à Ajaccio et à Bastia, on a du monde jusqu'au 23 juin, la réouverture de bars et restaurants pourra être alimentée par la clientèle locale. Pour la Balagne ou pour l'extrême-sud, permettez-moi de vous dire que ça s'annonce très, très, très difficile.

Qui plus est, quand je lis le rapport, je ne sens pas de perspectives pour l'après.

Je crois tout simplement et j'ose espérer que ce ne soit pas la stratégie du chaos qui soit cherchée par certains en se disant qu'avec une saison catastrophique, nous aurions la fameuse crise économique et sociale et qu'ensuite, il serait facile encore face à la crise sociale, de dire que c'est la faute de l'Etat français, de dire que la seule solution, ce soit l'indépendance. D'ailleurs, concept qui devait être mis entre parenthèses pendant la mandature, mais je vois qu'on l'active très fortement en ces temps de crise.

Aujourd'hui, j'invite plutôt l'Exécutif de Corse à nous rassurer, à ne pas partir sur des notions telles que celle du dépistage. Je le dis parce que, bien sûr que sur le principe nous sommes favorables au dépistage. Je voudrais même imposer à nos visiteurs qu'ils soient vaccinés, sauf que le vaccin, il n'existe pas, sauf que le modèle de dépistage aujourd'hui, efficace, il n'existe pas.

Petite question, est-ce que vous avez pensé à Solenzara, on va se poser la question, à Calvi, à Ile-Rousse, à Ajaccio, comment on reçoit la clientèle de la plaisance ? On fait un dépistage au moment du jet des amarres ?

En tout cas, je crois qu'aujourd'hui, il est impératif que, comme l'a fait le Gouvernement en nous entendant sur la question des plages, l'Exécutif de Corse se mette véritablement en situation de répondre à la crise économique en étant, et je me suis permis d'aller chercher un petit peu, un peu plus volontaire et efficace sur la question des prêts rebonds qui existent dans les régions continentales et de travailler avec la BPI pour ces prêts, qui viendraient en aide aux TPE et PME, puissent être efficaces. C'est notre rôle et c'est fondamental.

Nous serons, lorsque le document qui convient nous sera présenté, aux côtés du Président de l'Exécutif pour l'aider à réussir ce défi qui ne peut pas se permettre une division en Corse.

Mais aujourd'hui, le document tel qu'il nous est présenté, la posture sur l'école, la fin de non-recevoir sur le développement touristique, le manque

d'ambition en matière économique ne nous permet pas d'être optimistes et de pouvoir soutenir la stratégie qui nous est présentée.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. 13 minutes.

L'oratrice suivante est Mme BOZZI. Si elle m'entend, elle peut prendre la parole.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Donc, très brièvement sur ce plan.

Tout d'abord, je vais rejoindre les propos et surtout les questionnements qui ont été faits par mes collègues sur le rapport que nous avons reçu hier, complété aujourd'hui à 16 h, qui, visiblement, annule le rapport qui nous avait déjà été communiqué il y a un peu plus de deux semaines et sur lequel nous avons travaillé, qui était présenté par vous-même, le Président de l'Assemblée.

Donc on a un peu, effectivement, du mal à vous suivre, mais c'est sans doute la distanciation sociale, c'est aussi ça... J'espère en tout cas que la majorité nationaliste sait où elle veut aller et surtout, va dans le même sens aujourd'hui sur la stratégie de déconfinement qui nous est proposée, la nouvelle qui remplace celle qui avait été communiquée il y a un peu plus de deux semaines.

Moi, je suis effectivement tout à fait d'accord pour que nous travaillions à l'élaboration d'un plan de déconfinement adapté à nos spécificités ; c'est d'ailleurs ce qu'a proposé le Premier ministre et le Gouvernement, puisque les plans seront adaptés aux spécificités locales, et je crois que c'est une nécessité.

Egalement d'accord pour la création d'un comité scientifique et un comité de déconfinement, si j'ai bien compris il y avait deux comités. Pourquoi pas, même si attention à ne pas non plus créer une usine à gaz ; multiplier les comités et les commissions, cela me semble être la meilleure façon de ne finalement jamais être d'accord et de ne pas trouver la meilleure voie pour la Corse. Donc dans le principe, pourquoi pas.

Maintenant, sur la prise de décision, elle doit rester une décision nationale. Nous devons adapter à nos spécificités, mais il faut un plan national, sinon, si chaque région se mettait à élaborer son plan, à mon avis, ce serait totalement contreproductif et très dangereux pour notre pays.

Alors, Monsieur le Président de l'Exécutif, vous avez indiqué que votre plan était « révolutionnaire ». Il me semble plutôt proche des positions du Premier ministre, puisque la volonté est de diminuer la circulation du virus, de multiplier les tests, de proposer des masques, de développer la mise en place des gestes barrières. Donc tout ça, tous les pays sont évidemment favorables pour lutter contre cette pandémie.

Vous avez fait une proposition, c'est celle du « *Green Pass* ». Alors le « *Green Pass* », vous l'avez présenté comme révolutionnaire, mais elle me semble plutôt être déjà reprise. Vous l'avez mise en anglais, c'est vrai, peut être que c'est la nouveauté, mais c'est ce qu'avait proposé déjà Anne HIDALGO par le « certificat d'immunité », elle l'avait appelé comme ça. C'est ce qu'ont proposé notamment d'autres maires, ils ont proposé ce pass sanitaire. Donc, ça n'a rien de révolutionnaire, c'est une proposition qui peut être étudiée, qui a peut-être un intérêt, mais qui, à mon sens, ne pourra et ne peut être mise en place parce que cela me semble très discriminatoire. On ne peut pas faire croire que l'on va sélectionner les touristes qui viendront en Corse sur cette base-là, parce que d'abord, c'est la porte ouverte à la discrimination pour d'autres maladies, par exemple, et je pense que juridiquement, on n'arrivera jamais à mettre en place ce genre de tests obligatoires et surtout, l'interdiction de territoire pour une personne qui serait malade.

Donc, faire croire qu'on va choisir ses touristes pour cet été, ça me semble proche de la *fake news* et la présentation qui en a été faite, de très révolutionnaire et d'innovante, résonne à mon sens encore plus de cette façon-là. Donc, point très négatif pour moi sur cette proposition.

Il manquait et Jean-Charles ORSUCCI vient d'en parler et donc, je le remercie de cette information, il manquait à mon sens dans le rapport une demande de réouverture des plages corses dès le 11 mai, pour les Corses. Effectivement, c'est à mon sens une incohérence du Gouvernement, laisser nos plages fermées aux Corses actuellement, ça ne me semble pas justifié. Il fallait laisser la liberté aux maires de décider si les plages pouvaient accueillir et gérer les flux eux-mêmes sur leurs plages parce que, par exemple, une plage très large, très grande permettrait de circuler et aux Corses de pouvoir se promener. A l'inverse, une plage qui serait très réduite, le maire aurait la possibilité de l'interdire.

Donc voilà, cette liberté laissée aux maires corses et donc aux Corses de pouvoir circuler à nouveau sur leurs plages me semblait très importante et manquait dans votre rapport. Donc, Jean-Charles ORSUCCI nous a apporté l'information que le Gouvernement allait laisser cette liberté, en tout cas, travaillait avec les préfets et les maires, donc je le félicite pour cette information.

Dernier point sur rapport, je crois que ce qui manque à l'évidence, c'est un volet sur la confiance. Je crois que c'est ce qui nous permettra de sortir concrètement de la crise, ça a été dit précédemment par les différents interlocuteurs, de manière différente, mais en tout cas, on rejoint toujours cette confiance.

La Corse a été exemplaire dans le confinement et j'espère que les Corses seront exemplaires également dans le déconfinement et dans la mise en place des gestes barrières, de la distanciation sociale. La Suède l'a fait, c'est par la confiance en ses habitants qu'elle a pu maîtriser, mieux que d'autres pays, le développement du virus sans confinement. Je crois qu'aujourd'hui, il faut aider les Corses, les accompagner en les équipant, en équipant les lieux publics de gel, de masques, en facilitant la mise en place des gestes barrières, de caméras thermiques, pourquoi pas, notamment dans les ports et aéroports, accompagner les personnes.

La confiance, le civisme, ce sont ces mesures-là qui nous permettront à tous de sortir de cette situation et du COVID. Je crois qu'il ne faut pas faire croire à d'autres choses, ça n'est que ça, que la confiance, que les gestes barrières et la distanciation sociale. Donc, je crois qu'il manque un volet important sur cette pédagogie qu'il faudra développer.

Voilà les points que je voulais évoquer avec vous.

Dernier point sur l'école, là encore, on a eu une motion, puis aujourd'hui une autre. Nous voyons bien la position de la majorité territoriale. Pour ma part, j'ai reçu en tant que maire le protocole sanitaire le week-end dernier et évidemment, je ne suis pas en mesure de le mettre en place dans les écoles ni de Grosseto, ni de Porticcio. Il est très contraignant et au-delà d'être très contraignant, il fait reposer une lourde charge et surtout une lourde responsabilité sur les maires, une responsabilité pénale également. Je crois qu'il a été tourné de cette manière-là et ça, c'est un gros point noir de cette ouverture le 11 mai.

Pourquoi pas une ouverture le 11 mai ? Je n'y suis pas par principe défavorable si l'on peut y répondre dans des conditions sanitaires acceptables. Mais donner un protocole aux maires en leur disant : « voilà, si vous ne le respectez pas à la lettre à 100 %, attention vous êtes en faute et votre responsabilité peut être engagée ». C'est de cette manière que j'ai reçu et perçu ce protocole.

Alors je continue à travailler en tant que maire avec les directeurs d'école, avec la Rectrice et l'ensemble de l'Education nationale pour voir dans quelles conditions nous pourrions rouvrir nos écoles, parce qu'il faudra effectivement que même en septembre, si la pandémie se poursuit, nous soyons en mesure de rouvrir nos écoles. Forcément, ce sera un coût très important pour les communes, donc il va falloir aussi intégrer tout ça.

Maintenant, prendre une décision de principe qui dit « voilà, aucune ouverture le 11 mai », là je suis évidemment contre parce que là encore, je ne voudrais pas qu'on enlève cette compétence aux maires. C'est une compétence des maires et chaque maire doit pouvoir décider si il est à même de répondre sanitaire et socialement à cette ouverture d'école et de ne pas enlever cette compétence aux maires. Là, je ne suis pas d'accord avec une décision de principe pour la fermeture de toutes les écoles de Corse et les crèches également.

Voilà, Monsieur le Président, je crois avoir été dans les temps.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Vous êtes tout à fait dans les temps, vous êtes à 10 minutes. Merci, Chère collègue.

L'exemple suédois n'est pas si idyllique que ça, parce qu'il y a quand même des chiffres qui sont moins bons que les autres pays scandinaves. Si on veut comparer avec ce qui est comparable, je ne dis pas que l'expérience soit catastrophique, mais elle n'est pas si bonne que ça. Je ne pense pas que ça puisse être un modèle, en tout cas apparemment, sous réserve de la suite des opérations.

Jean-François CASALTA avait demandé la parole. Vous avez donc, la parole, Cher collègue.

### **M. Jean-François CASALTA**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mon intervention va aborder certaines thématiques du rapport présenté qui nous est présenté ce jour. Je dirai quelques mots également de la stratégie et ma collègue Anne TOMASI, qui interviendra par la suite, se concentrera sur la problématique du domaine scolaire.

Sur la stratégie, pour nous, notre position est très claire, à savoir une stratégie de déconfinement, d'allègement du confinement ou de phase 2, chacun utilisera le vocable qui lui convient, adaptée au plus près des réalités de notre

territoire et en co-construction avec l'Etat parce que c'est indispensable. C'est indispensable notamment pour le convaincre de mesures dérogatoires au droit commun qui sont absolument nécessaires à notre territoire, notamment au plan économique.

Au plan général, nous cheminons, avec les 2 tiers de l'humanité par ailleurs, sur une ligne de crête. 2 abîmes nous contemplent : d'un côté, la catastrophe sanitaire, avec des conséquences malheureusement déjà irréversibles et d'un autre côté, la catastrophe économique et sociale avec des conséquences qui se prolongeront très certainement durant plusieurs années.

Face à ce dilemme, nous devons, nous le pensons, nous garder de deux attitudes. La première qui consisterait en une surenchère sécuritaire, la seconde, en une négligence coupable.

En tant qu'élus de la Corse, nous devons faire preuve d'une grande prudence, non seulement pour respecter le principe de précaution, mais également en raison de l'incertitude devant laquelle ce virus, cette nouvelle maladie nous place tous.

Nous devons également, à notre sens, à tous les Corses, une sincérité déconnectée de toute querelle de clocher, de tout objectif électoral et de toute tentative de séduction de l'opinion publique.

Le rapport qui nous occupe aujourd'hui aurait sans doute mérité que les conseillers que nous sommes lui consacrent davantage de temps. Essayer de décortiquer, d'analyser, d'améliorer les dizaines de pages de ce document en moins de 24 heures ou 24 heures constitue une gageure. Mais peut-on en blâmer son ou ses rédacteurs étant donné, malheureusement, que l'urgence caractérise toute l'action publique depuis quelques mois et non seulement en Corse, mais dans le monde entier.

C'est la raison pour laquelle, mon intervention n'abordera que quelques points sous forme d'interrogations, d'observations et parfois de critiques que nous voulons constructives pour améliorer ce document qui a, de notre point de vue, vocation à s'adapter à la situation sanitaire, s'adapter à la fourniture des matériels de première nécessité, de développement de dépistage, de la séroprévalence, des connaissances scientifiques et des réponses de notre territoire aux premières mesures de déconfinement ou d'allègement du confinement qui seront mises en place dès lundi.

Concernant le télétravail d'abord, je vais en parler en un mot, je trouve que le rapport le présente sous un aspect assez restrictif alors qu'il est susceptible de

constituer un réel atout en termes de conquête des territoires ruraux et d'attractivité du territoire insulaire qui peut fonder une partie de son développement sur ce mode de travail.

Concernant le digital ensuite, il mérite de notre point de vue un vrai plan d'actions qui doit inclure le volet entrepreneurial, qui passe aussi par le pôle cap numérique corse qui est animé par l'ADEC et qui s'adresse justement aux actions de conversion numérique des activités économiques.

Concernant un point qui me tient particulièrement à cœur comme tous les avocats, je le suppose, le traçage et identification des cas contact. Nous avons pris connaissance des volontés du Premier ministre de constituer des brigades composées de médecins généralistes et des salariés de l'assurance maladie chargés de les identifier.

En premier lieu, nous pensons, même si ce n'est pas l'essentiel, que ce terme de brigades qui renvoie à une terminologie policière est mal choisi, surtout en cette période où, par le biais d'ordonnances, les libertés fondamentales ont tendance à se restreindre comme peau de chagrin. Même si nous ne nions pas qu'une période exceptionnelle nécessite des moyens exceptionnels, il faut être vigilant à la préservation du secret médical, de surcroît avec des données qui pourront être collectées grâce à la création de 2 nouveaux fichiers, fichier SIDEPA et le fichier Contact COVID au terme du projet de loi de prorogation de 2 mois de l'état d'urgence sanitaire adoptée en première lecture par le Sénat le 5 mai.

Permettre une surveillance épidémiologique est une finalité pertinente, mais il ne faudrait pas, par l'importance des données collectées, contrairement peut-être au principe de minimisation et le nombre de personnels pouvant consulter lesdits fichiers, que le secret médical soit vidé de sa substance.

Nous avons pris note de la volonté de notre institution de renforcer le concours de ces équipes, je préfère ce terme, par le concours de ses propres agents. Nous attirons l'attention du Président du Conseil exécutif, qui le sait déjà en excellent avocat qu'il est, des difficultés juridiques que risque de présenter une telle participation.

Par ailleurs, et je reprends les propos des orateurs qui m'ont précédé, de quelques-uns en tout cas, nous aurions également souhaité que notre institution puisse nous communiquer son avis en matière d'accès aux plages, mais pas seulement, aux plans d'eau, aux forêts, aux lieux de promenade dans un premier temps pour la pratique sportive comme le prévoient d'ailleurs 2 amendements déposés sur le bureau

de l'Assemblée nationale et surtout, pour préparer l'arrivée des touristes, si cela est sanitaire possible et c'est notre espérance, le plus rapidement possible.

Il est important d'organiser les choses et de se préparer au mieux, surtout dans une île qui dispose d'une faible population au regard de son territoire, d'un littoral qui s'étend sur plus de 1 000 kilomètres linéaires côtiers, d'une importante couverture végétale et forestière, et de très nombreux plans et cours d'eau.

Il nous importe aussi de connaître l'avis de l'Exécutif sur la réouverture de l'ensemble des commerces au 2 juin, y compris bars et restaurants, qui est également un élément important qui doit être relayé au point qui fait, à notre avis, le plus de difficulté, à savoir les transports.

En cette matière, et je salue le travail de mes amis pour lesquels j'ai énormément d'estime et d'affection, notamment l'oratrice qui s'est exprimée tout à l'heure, mon amie et confrère Marie-Hélène CASANOVA, également Vanina BORROMEI, Conseillère exécutive en charge des transports, en cette matière disais-je, l'obligation du port du masque et des mesures barrières sont essentiels pour nous garantir d'un rebond de l'épidémie causé par une population exogène.

L'idée de certification sanitaire nous paraît pertinente, mais elle reste fragile juridiquement et d'une application pratique qui n'est pour l'heure pas explicitée au terme du rapport.

Sur un plan général, pour faire court, il faut rendre le dispositif opérationnel et fluide pour qu'il ne constitue pas un frein trop important à l'attractivité du territoire et surtout, le proposer beaucoup plus rapidement.

Je rappelle en quelques mots l'importance du secteur touristique dans notre économie, autour de 30 % de notre PIB et avec les effets d'entraînement de 40 à 50 %, ce qui équivaut entre 2,5 et 3 milliards d'euros la perte sèche dont on essaie à peine de deviner le paramètre ou plutôt le périmètre aujourd'hui (50 %, davantage ?) n'est à l'heure actuelle compensé par aucun plan, ni de l'Etat, ni de personne. Si la saison estivale se déroule dans ces conditions, ce ne sont pas les 1 500 € ou les 5 000 € qu'on va donner aux entreprises qui vont changer quoi que ce soit au séisme économique qui s'annonce.

Il est bien mentionné au terme de ce plan, qu'il doit être un point d'équilibre entre les impératifs sanitaires d'un côté, prioritaires, personne ne le conteste et de l'autre, ceux liés à notre survie économique. Il faut ne pas perdre ce cap de vue. Il est nécessaire que la mise en place du dispositif qui reste à préciser, soit effective dès le 2 juin, ainsi que le transfert sur Roissy pour pouvoir sauver ce qui



reste de saison. J'ai apprécié le travail et les propos de Marie-Hélène CASANOVA sur ce point.

Le problème, parce qu'il y a un problème, sur la sécurité juridique de l'exclusivité de la desserte de la compagnie délégataire de la DSP, à l'occasion du transfert d'Orly sur Roissy du vol de Paris sera peut-être réglé, me semble-t-il, sous réserve, par la voie d'un amendement qui sera peut-être déposé par l'Exécutif. Nous verrons cela par la suite.

D'autres questions sur les transports demeurent.

Quid de l'acceptation par les compagnies low cost qui desservent la Corse quand même pour 50 % du trafic aérien pendant la saison, du siège central vide ? Connaissant le taux d'occupation nécessaire à la rentabilité d'un avion et de pratique dynamique en matière de maximisation des profits, de réduction des coûts de ce genre de compagnies, ça serait très étonnant.

Pourquoi maintenir, autre question, après le 2 juin, si le dispositif est en place bien sûr, un contrôle de la réalité du motif pour lequel le voyageur devra se rendre en Corse ?

En tout état de cause, l'urgence de la situation, au regard de la courte période touristique, exige que des points de situation soient réalisés aussi fréquemment que possible, les délais de revoyure raccourcis et augmentés en fréquence pour adapter le plan au retour du terrain.

Nous pensons également que le volet international, export et attractivité, aurait mérité une place dans ce rapport.

J'en termine par la nécessité d'adapter encore davantage ce plan aux spécificités de notre île par l'importance aussi de disposer d'une vision budgétaire plus complète qui, même si elle a été largement abordée lors de notre avant-dernière session, mérite d'être étendue à toutes les conséquences financières de ce plan et l'urgence à convaincre l'Etat, les banques et les assurances à jouer le jeu de l'exonération des charges fiscales et sociales pendant une période de 12 à 24 mois et pas seulement pour les professionnels du tourisme, reporter sans frais, les débuts de remboursement des échéances, maintenir pour le moins inchangé le dispositif de chômage partiel à compter du 2 juin, ainsi que les autres mesures que j'avais développées dans ma précédente intervention.

Voilà résumés les quelques commentaires et interrogations que nous voulions formuler dans l'intérêt d'une meilleure appréhension des problématiques et

d'une adaptation la plus rapide possible au regard de l'évolution de la situation générale.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Vous avez utilisé 12 minutes, ce qui fait un reliquat pour Anne TOMASI. Anne TOMASI prend la parole immédiatement, c'est cela ?

**Mme Anne TOMASI**

Si c'est possible, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

Vous l'avez, Anne.

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Comme l'a dit mon collègue, Monsieur CASALTA, mon intervention va parler essentiellement de l'école qui est aujourd'hui une des principales inquiétudes des Corses, en tout cas des parents et des enseignants.

Le plan de l'Exécutif propose une rentrée généralisée en septembre pour les collègues et les lycées dépendants de notre Collectivité et à notre sens, c'est plutôt une bonne chose car l'école n'a de sens que si elle est accessible à tous.

Mais si nous y souscrivons sur un plan général, siffler la fin de l'école pour tous, ne nous semble pas la mesure la plus adaptée. Bien entendu, l'enseignement à distance doit se poursuivre, mais il est également de notre devoir de prendre en compte les élèves à besoins particuliers, les élèves en difficulté, en décrochage, souffrant de fracture numérique, en situation sociale précaire, dans des familles qui vivent une période économique pour le moins compliquée et bien d'autres situations diverses, tout aussi complexes que nombreuses.

Mais si nous sommes favorables à une rentrée générale en septembre, il ne nous apparaît pas souhaitable d'aggraver les fractures déjà existantes, ni de placer parents et enfants dans de plus grandes difficultés. Il faut réfléchir le plus rapidement possible à des solutions adaptées à chacun.

Pour la fracture numérique, nous savons que notre Collectivité a distribué des tablettes et des clés 3G à certains enfants et nous nous en félicitons. Cette action doit faire partie de la réponse et doit montrer la voie pour une résolution des situations problématiques, une étude au cas par cas et des réponses ... (inaudible)

Si les enseignants ne sont bien évidemment pas des gardes d'enfants, n'oublions pas pour autant que les enfants à la maison, en tout cas les plus jeunes, nécessitent d'être gardés. Ils ne peuvent pas l'être par les grands-parents qui doivent être protégés en tant que population à risque, solution qui est souvent privilégiée en Corse ou en tout cas, qui l'était, avant la crise que nous traversons. Les enfants doivent donc être gardés par leurs parents qui ne peuvent, par conséquent, par retourner travailler. De nombreux parents ont réussi certainement à s'organiser grâce notamment au télétravail, mais d'autres n'ont pas le choix. Rappelons que le dispositif de chômage partiel va évoluer vers des conditions dont nous ne connaissons pas encore les termes.

Pourquoi ne pas imaginer un accueil élargi sur le modèle de ce qui est proposé actuellement pour les enfants des personnels soignants, un accueil scolaire qui ne serait pas l'école, mais lors duquel les enseignants volontaires, et j'insiste sur le terme « volontaires », pourraient recevoir les élèves et les aider à suivre la continuité pédagogique mise en place dans leur classe.

Bien évidemment, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'ouverture des écoles maternelles et élémentaires puisqu'elles ne relèvent pas de notre compétence. Mais il nous appartient de montrer l'exemple et de nous positionner en tant que chef de file d'une réflexion commune pour une solution qui ne laisse personne au bord de la route, d'autant que tous les indicateurs tendent à prouver que la crise sanitaire ne se terminera pas avec l'été.

L'année scolaire 2020-2021 promet d'être aussi exceptionnelle que celle en cours. Or, nous ne pouvons pas simplement l'annuler au risque de sacrifier toute une génération. Nous nous devons donc d'être prêts à permettre l'accès à l'éducation pour tous. Cela nécessite un travail immédiat et concerté en étudiant tous les scénarii d'évolution épidémiologique, sans oublier les virus saisonniers habituels qui réapparaîtront sans faute à l'automne.

Nous devons également tout mettre en œuvre pour préparer nos établissements au respect des normes indispensables à la sécurité sanitaire.

Enfin, si le confinement dont nous nous apprêtons à préparer la sortie nous a tous pris de court, nous nous devons d'être conscients qu'une telle période pourrait se renouveler l'hiver prochain. Nous devons être prêts à cette éventualité. Nous

savons quelles sont les difficultés rencontrées et nous devons préparer un vrai plan de continuité pédagogique, comme nous avons élaboré un plan de continuité de l'activité pour notre Collectivité.

Ce plan doit être préparé en concertation avec toutes les parties concernées, bien entendu, parents, enseignants, encadrants, autres personnels, transporteurs mais aussi élèves. Si certains sont trop jeunes pour avoir le recul nécessaire pour réfléchir à un plan de continuité pédagogique, d'autres peuvent participer à la réflexion. Je pense notamment aux représentants des conseils de vie lycéens ou aux représentants des étudiants de l'université.

La situation est inédite. Les solutions envisagées le seront donc tout autant. Nous nous déplaçons actuellement en équilibre sur un fil avec d'un côté, le déconfinement et ses conséquences sanitaires et de l'autre, le confinement et ses conséquences scolaires, économiques et sociales.

Trouver le bon équilibre est très difficile car si nous basculons trop d'un côté ou de l'autre, nos enfants devront en assumer les conséquences et ça, nous ne devons pas l'oublier.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Nous avons presque épuisé la liste des orateurs inscrits. Il reste Mme FELICIAGGI et ensuite, Anne-Laure SANTUCCI pour un tout petit reliquat dont dispose encore son groupe, de 3 minutes en fait.

Isabelle FELICIAGGI a la parole. Si elle m'entend, elle peut la prendre.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci, Monsieur le Président.

Ça va être rapide parce que j'avais demandé la parole en commission permanente pour présenter mes amendements. C'était un peu confus ce matin. Donc, je vais laisser ma parole et la reprendre au moment des amendements.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Les amendements, ça ne se passe pas trop comme ça. Il y a la présentation par le porteur de l'amendement et ensuite, il peut y avoir un contre et ensuite, on vote. Les groupes ne vont pas intervenir sur chaque amendement parce que ça risque encore d'être long et d'autant que la procédure de vote est particulièrement lourde. Donc, si vous avez quelque chose à dire sur les amendements, il vaut mieux que vous le disiez maintenant.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

D'accord, je vais présenter mes amendements tout simplement.

J'avais demandé ce matin au Président de l'Exécutif de prendre en compte les enfants en situation de handicap, parce que je me suis rendu compte que même au niveau du Gouvernement, il n'y avait aucune information sur les classes spécialisées. Je pense que c'est déjà très compliqué pour des enfants ordinaires d'appliquer les mesures de précaution, donc je pense que dans les classes spécialisées, ça va être encore plus compliqué.

C'est pourquoi j'ai demandé, ce matin, je reprends mes amendements, de rectifier deux points. En fait il y a deux amendements.

Le premier, dans le chapitre de réouverture des établissements scolaires...

**Le Président TALAMONI**

Excusez-moi, Chère collègue, si c'est pour vos amendements de votre groupe, vous pourrez reprendre la parole au moment où ils seront présentés. Il n'y a pas de problème.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Justement, c'est cela. Comme ça je laisse la place. Merci.

**Le Président TALAMONI**

En revanche, il reste une prise de parole, celle d'Anne-Laure SANTUCCI. Il vous reste 3 minutes, chère collègue. Si vous voulez vous exprimer, vous pouvez prendre la parole tout de suite.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Président. Vous êtes sûr que c'est 3 minutes ?

**Le Président TALAMONI**

Ah, oui, c'est sous le contrôle des services.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je vais essayer de faire rester une cinquantaine de pages en 3 minutes !  
Non, je plaisante.

Nous ne sommes spécialistes en rien, mais nous sommes intéressés par tout et lorsque nous nous exprimons depuis cette Assemblée, aujourd'hui virtuelle puisque nous sommes en téléconférence, c'est de la hauteur de notre statut de citoyens engagés, mais surtout citoyens engagés en responsabilité au service des autres, particulièrement en responsabilité dans ces moments et cette période extrêmement difficiles.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous nous avez présenté le plan de sortie du confinement de la Corse, organisé sur un calendrier, sur de la concertation, de la cohérence, de l'innovation. C'est une méthode courageuse et hardie, mais c'est une méthode à la hauteur des enjeux parce que c'est une méthode de construction.

Je vais parler de l'école particulièrement : la préparation manifeste des autorités éducatives scolaires, ordres et annonces contradictoires, manque de masques pour les personnels, lourdeur du protocole sanitaire, désorganisation générale sont autant de facteurs qui rendent peu probables, même vous l'avez tous dit, inenvisageable, une rentrée générale, j'insiste sur le terme « générale » des élèves dès le 12 mai.

A tout cela s'ajoutent différentes réformes et projets initiés par le Gouvernement qui ont définitivement créé, non pas l'école de la confiance, mais l'école de la méfiance.

Pour autant, est-il envisageable qu'on puisse reporter cette rentrée générale en septembre ? Sans prendre en compte certaines spécificités sociales et prendre en compte ces spécificités, n'est-ce pas également préparer la rentrée ?

La question mérite d'être posée et débattue.

Ne pas ouvrir un bâtiment scolaire, les maires l'ont dit avant moi, c'est d'abord aux maires, premier de cordée du confinement et à eux seuls d'en décider car il s'agit de leurs propres prérogatives et de leurs compétences.

Si l'ensemble des acteurs, maires et Collectivité de Corse, décidaient de n'ouvrir aucun établissement avant le 3 septembre, il se sera passé 6 mois sans qu'aucun apprentissage, une quelconque socialisation collective soit faite.

Ma collègue Dany, tout à l'heure, a parlé du neurologue Boris CYRULNIK qui, lors d'une conférence sur les impacts psychologiques du confinement qui s'est déroulée hier, a indiqué que les publics qui accumulent déjà des facteurs de vulnérabilité, sortiront de cette crise avec des inégalités supplémentaires.

Si cette épidémie fonctionne comme un amplificateur de ce qui était déjà présent, nous ne pouvons pas ne pas nous intéresser à ces publics vulnérables. C'est pourquoi nous devons et nous pourrions innover sur la base du volontariat, bien entendu, dans des conditions sanitaires sécurisées avec des prérequis identifiés. Nous devons réfléchir à l'accueil de ces enfants-là et de ces publics fragiles.

Il serait possible également d'accueillir tous les autres enfants, ceux qui le souhaitent, des familles monoparentales et ceux dont les parents auront repris leur activité professionnelle volontairement ou pas.

Le Président du Conseil exécutif évoquait la date du 2 juin. Cette date permettrait également aux chefs d'établissements et aux maires volontaires d'élaborer une phase de préparation matérielle.

Enfin, puisqu'il me reste quelques minutes, ne rien faire serait ne pas se préparer efficacement à la rentrée de septembre et continuer ainsi à entretenir les peurs, ne fera que se renforcer avec le temps.

Cette expérimentation permettrait donc de préparer la rentrée scolaire de 2020 dans des meilleures conditions car, comme on l'a dit avant moi, mais j'insiste là-dessus, le 3 septembre, la vie devra retrouver sa place sans aucun vaccin pour protéger les populations.

Je crois qu'au-delà de la problématique de l'école, en cette période troublée, faite d'incertitudes et de repli sur soi, nous devons, nous, élus de la Corse, redonner espoir aux personnes en difficulté. Pour cela, il nous faut organiser le soutien nécessaire aux plus fragiles, mais il nous faut également donner du sens pour comprendre ce qu'il nous est arrivé et pour organiser une nouvelle manière de vivre ensemble.

Voilà, Monsieur le Président, quelques mots, quelques éléments que nous portons au débat.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Nous avons épuisé la liste des orateurs et oratrices inscrits. Nous avons à présent à voter les amendements, éventuellement les sous-amendements au rapport et ensuite, à adopter ou pas le rapport.

**Le Président SIMEONI**

Monsieur le Président, excusez-moi, il est quand même prévu que le Conseil exécutif puisse répondre...

**Le Président TALAMONI**

Absolument. Ça a été décidé par la commission permanente et vous avez donc la parole pour ce faire.

**Le Président SIMEONI**

Je vous remercie.

Je vais essayer d'être très bref, mais il y a tellement de choses et de choses très intéressantes qui ont été dites et qui montrent combien le problème est complexe et combien le travail encore à abattre est important que je ne pourrai pas répondre à chacune et à chacun des intervenants.

Mais il était prévu, au terme de la commission permanente de ce matin que le Conseil exécutif puisse reprendre la parole pour répondre sur les 3 volets, à savoir la stratégie, l'école et le comité consultatif que nous souhaitons installer.

Je voudrais le faire très brièvement en commençant par l'école.

L'école, en écoutant attentivement l'ensemble des orateurs, c'est me semble-t-il, le thème où le Conseil exécutif de Corse a été le plus mal compris, c'est sûrement qu'il s'est mal expliqué, notamment par certains membres de l'opposition, je pense à Valérie BOZZI ou à Jean-Charles ORSUCCI. Venir nous dire que nous avons une posture sur l'école qui soit une volonté à tous crins de fermeture, comme



l'a dit Jean-Charles, ou dire que nous avons exercé un jacobinisme territorial dans la méthode que nous avons retenue, en tout cas que le Conseil exécutif a proposé et a mise en œuvre pour ce qui le concerne, je pense vraiment qu'on est aux antipodes de la réalité.

Je rappelle quelque chose de clair. Il y a une dizaine de jours ou un peu moins, j'ai eu l'occasion de dire, comme je l'avais fait d'ailleurs pour les élections municipales au premier tour, que la rentrée généralisée en présentiel me semblait inenvisageable. J'ai l'ai dit publiquement, y compris devant notre Assemblée. J'ai dit que le Conseil exécutif allait consulter et qu'il reviendrait avec une proposition de prise de position de l'Assemblée de Corse dans le cadre de ses compétences, avec un Conseil exécutif qui présente une position qui est débattue dans le cadre d'un débat élargi, avec un vote de l'Assemblée de Corse. C'est exactement ce qu'on fait.

Aujourd'hui, la position est claire. Nous avons dit au terme de ces échanges, de la consultation scientifique, etc., nous ne pensons pas qu'une rentrée généralisée en présentiel soit possible avant le mois de septembre. Je le dis très clairement au nom du Conseil exécutif et je pense que l'Assemblée de Corse a à se prononcer sur cette position. C'est le premier point.

Ensuite, on décline ce principe, mais on le décline en tenant compte des enjeux qui ont été rappelés. Je pense notamment à l'intervention d'Anne-Laure SANTUCCI ou à l'intervention d'Anne TOMASI. Là aussi, nous l'avons dit clairement dans le rapport, page 25, on ne peut pas, à notre avis, même si comme nous le sommes, nous sommes contre une rentrée généralisée en présentiel avant septembre, on ne peut pas se contenter de dire « on ferme et on attend septembre », parce que d'une part, la rupture durable du lien physique entre l'école et les enfants et adolescents est dangereuse lorsqu'elle se prolonge, aussi bien d'un point de vue éducatif que du point de vue de la socialisation. Et d'autre part, parce qu'il y a un vrai enjeu à préparer, y compris de façon matériellement organisée, en juin- début du mois de juillet, peut-être même avant septembre, la rentrée, pour ne pas être en situation d'inefficacité si nous devons être confrontés à une rentrée qui se déroule avec une épidémie qui n'a pas totalement disparu ou qui reste active.

A partir de là, je m'adresse notamment à Jean-Charles ORSUCCI, je crois que le rapport est très clair, il a acté ce principe de non ouverture.

Sur la compétence scolaire, on est très clairs, mot pour mot, on dit « le Conseil exécutif demande à l'Assemblée de dire que l'ouverture et la question des scolaires est de la compétence des maires et que nous n'avons pas à nous substituer à leur compétence ». On le dit en toutes lettres.

A côté de ça, on soutient les maires qui ont expliqué ne pas ouvrir parce qu'ils avaient peur de la situation sanitaire, ou parce qu'ils ont considéré ne pas être en situation matérielle d'appliquer le protocole. On les soutient parce qu'on pense que leur attitude est justifiée. On prend acte de la position des maires qui ont considéré pouvoir ouvrir leur école. On dit même que, on mettra des transports scolaires pour transporter les enfants, à condition que ces transports scolaires respectent le protocole qui a été édicté et qui permet de garantir le transport scolaire dans des conditions sanitaires sécurisées. Là, je crois qu'on est très clairs.

Pour le reste, qu'est-ce qu'on propose de faire, une fois qu'on a acté un principe de rentrée générale en présentiel en septembre ? On dit « on se met autour d'une table avec l'ensemble des parties prenantes, toutes les parties prenantes et on discute de la façon d'aborder au mieux à travers l'enseignement numérique, l'amélioration de l'offre numérique, à travers sans doute aussi des pratiques à inventer, à travers des répétitions à mettre en œuvre, toutes les situations que nous avons évoquées, vulnérabilité scolaire, enfants en situation de handicap, enfants en situation de décrochage, etc.

Je propose de revenir devant votre Assemblée, pour notre session du 29, pour qu'il y ait un compte rendu de ces échanges, pour qu'éventuellement, nous statuions sur ce qu'il y a lieu, selon l'avis du Conseil exécutif, de mettre en œuvre. Votre Assemblée, là aussi, aura à se prononcer dans le cadre de ses compétences.

Je crois que sur l'école, nous avons été très clairs.

Un mot sans être trop long sur le comité consultatif. C'est vrai qu'on avait une divergence avec le Président de l'Assemblée de Corse, on l'a exprimée publiquement. On avait une divergence sur la façon...

Un exemple : sur un comité de préfiguration, je pense que ce n'était pas à un comité de ce type-là de dire ce que va être le plan de sortie du confinement.

Les institutions, c'est : on a un Conseil exécutif qui propose un plan, il est examiné par les instances consultatives, notamment le CESEC qui a été saisi et l'Assemblea di a giuventù qui a rendu un avis excellent, et je le souligne, qui pose des questions auxquelles il faudra répondre dans les jours à venir puisqu'on va continuer à appliquer le plan.

Ensuite, le projet du Conseil exécutif, le rapport du Président du Conseil exécutif est débattu par l'Assemblée de Corse qui, éventuellement, l'amende, le

modifie, choisit de le voter ou pas. Ça, c'est la vision du fonctionnement des institutions.

La concertation, pour répondre par exemple à nos collègues, Dany ANTONINI ou à Chantal PEDINIELLI qui disait, « on a travaillé dans les commissions », moi, je pense qu'il y a deux niveaux de concertation et de consultation.

Il y a ce niveau qui se fait dans le cadre du fonctionnement de nos institutions et chacune de nos instances organise ces consultations et notamment, les commissions de l'Assemblée de Corse. Et puis, je pense que la situation, et c'est le point d'équilibre que nous avons trouvé avec le Président de l'Assemblée de Corse à travers l'amendement que je présente, mais qui prend des éléments des deux positions, c'est de dire qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui est tellement spécifique, qu'il faut qu'on trouve un espace dans lequel, y compris lorsqu'on va évaluer le plan ou lorsqu'on va avoir envie de le modifier. Il faut qu'il y ait à la fois nos instances exécutives, consultatives, délibératives, y compris les Présidents de commissions. Donc, ça c'est ce qui compose le comité consultatif et de suivi du plan. Et puis, on fait venir les gens que l'on pense avoir quelque chose à nous apporter, c'est-à-dire en fait l'ensemble des acteurs, et on croise notamment le scientifique et l'économique pour essayer d'avoir un espace où les gens vont pouvoir échanger, se forger leur opinion et faire converger les avis.

Et, ça arrive donc à ce comité consultatif de suivi de la mise en œuvre du plan de sortie de confinement ; un comité qui ne se confond pas avec le comité scientifique que j'ai proposé d'instituer et auquel j'ai fait référence.

Je termine, troisième et dernier point.

Moi, beaucoup de choses qui ont été dites, je les reprends à mon compte et c'est pour cela que la proposition de ce plan, elle n'est pas, en aucun cas, un point d'arrivée. Nous allons avoir un travail énorme pour tout décliner dans tous les domaines. Mais, je voudrais quand même vous dire, même en relativisant, vous avez aujourd'hui un choix qui est un choix fondamental à faire, notamment sur la question de l'équilibre entre le sanitaire et l'économique, et notamment le touristique.

Là, il ne faut pas minimiser la portée de nos débats aujourd'hui, il s'agit de choisir. Si on reste dans le cadre actuel, ça veut dire que lorsque le Gouvernement l'aura décidé, par exemple à compter du 2 juin, viendront en Corse les personnes qui ont envie de venir en Corse, y compris les touristes qui ont envie de venir en Corse sans aucun contrôle sanitaire, sans avoir à justifier leur état de santé. Et nous allons nous trouver dans une configuration, si on reste en cet état-là, où personne ne peut

dire ce qui va se passer au point de vue sanitaire épidémique, avec un risque maximum.

Donc là, on ne peut pas passer sous silence le choix.

Donc nous ce que nous disons, le Conseil exécutif le dit, il dit : nous voulons un équilibre, oui, mais nous disons qu'il faut mettre en place ce *green pass*, c'est-à-dire la production d'un test qui justifie qu'on est séronégatif. Alors après, il y a des erreurs etc., on l'intègre.

Je vous rappelle que par exemple la Thaïlande, lorsque l'on veut voyager en Thaïlande aujourd'hui, il faut présenter un certificat médical de non-contagiosité délivré dans les 72 heures qui précèdent l'arrivée et un test négatif de dépistage au Coronavirus, plus une assurance supplémentaire pour le cas où la maladie se déclarerait pendant le séjour en Thaïlande.

Donc, nous ne sommes pas un pays, mais par contre nous sommes une île de Méditerranée qui l'été accueille jusqu'à cinq fois sa population résidente.

Donc, c'est à vous maintenant, c'est à l'Assemblée de Corse de dire si elle veut ce système, parce que si nous nous contentons, et je termine, de le demander de façon faible, sans y croire nous-mêmes, il n'y a personne qui va le mettre en œuvre ce système, le Gouvernement ne le mettra pas en œuvre et nous serons dans le premier cas que j'ai évoqué.

Donc moi, je vous le dis très clairement, je veux qu'il y ait une saison touristique, je veux qu'il y ait le plus possible de touristes cet été en Corse pour nous aider à relancer la machine économique, mais je dis que nous ne pourrions accueillir ces touristes, c'est mon avis, que si nous mettons en place une procédure de présentation d'un test justifiant de la séronégativité au Coronavirus.

Et ça, il faut le dire fortement ou choisir de ne pas le dire. Moi je vous dis qu'il faut le dire et qu'il l'obtenir.

Et là, je reviens sur le calendrier. J'ai dit « jusqu'au 2 juin et au 23 ». Si les deux conditions sanitaires d'un côté, épidémiologiques et mise en place du dispositif le *green pass*, sont remplies au 2 juin, il n'y a pas de problème, on commence à augmenter les flux touristiques au 2 juin. Par contre, et je le dis aussi très clairement, si ces conditions ne sont pas remplies, en tant que Président du Conseil exécutif, moi que ce soit le 2 juin, ou le 23 juin, ou le 30 juin, je serai contre, contre le fait que viennent en Corse des centaines de milliers de personnes au risque de faire exploser l'épidémie en Corse.

Donc, ce choix-là il est clair, il est posé et à partir de là on se détermine.

Voilà l'enjeu pour moi.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif, donc sur les deux points que nous avons soulevés à travers une motion et un rapport, je suis parfaitement d'accord avec ce que vous venez de dire, et surtout avec les amendements que vous avez déposés à votre rapport. Donc, je n'ai rien à ajouter, vous voyez, comme quoi...

Alors, nous allons donc entrer dans la procédure de vote qui va être certainement longue et fastidieuse et qui va commencer par les premiers amendements de « Corsica Libera », il y en a trois, je pense que nous pouvons les voter en une seule fois. Mais il y a un sous-amendement du Président du Conseil exécutif à l'un de ces amendements, donc il faudra voter sur le sous-amendement et ensuite voter en une fois, peut-être, sur les trois amendements de « Corsica Libera ».

Est-ce que Rosa PROSPERI veut nous présenter en une minute ces trois amendements que nous avons tous devant les yeux ? Et ensuite, le Président du Conseil exécutif présentera son sous-amendement.

Rosa PROSPERI, est-ce qu'elle m'entend ?

### **Mme Rosa PROSPERI**

On peut procéder cette façon-là, Président.

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Est-ce que les groupes, et notamment le groupe « Corsica Libera », ont eu la proposition d'amendement du Conseil exécutif sur le principe de laquelle nous étions tombés d'accord, c'est-à-dire en gros, la restitution au 2 juin ?

### **Mme Rosa PROSPERI**

Absolument, ça figure dans les (inaudible) modificatives. C'est l'article 6 de la délibération.

**Le Président SIMEONI**

Mais l'article 7 et l'article 8, vous les avez eus ?

**Mme Rosa PROSPERI**

On a eu la délibération en intégralité.

**Le Président SIMEONI**

OK ! Ça va, merci.

**Mme Rosa PROSPERI**

Président, je peux m'exprimer sur la présentation des amendements et la position du groupe ?

**Le Président TALAMONI**

Vous pouvez vous exprimer sur vos amendements.

**Mme Rosa PROSPERI**

J'y cours, donc. Trois amendements, dont je rappelle qu'ils avaient pour objectif de lever ce que nous considérons comme étant un certain nombre d'ambiguïtés qui nuisaient à la lisibilité du rapport...

**Le Président SIMEONI**

Excuse-moi, Président, juste un mot, un point d'ordre avant que notre collègue commence son intervention pour défendre les amendements.

Il y avait l'amendement général, il y avait juste une phrase qui participe d'un sous-amendement dont le principe a été accepté, peut-être que Rosa PROSPERI pourrait intégrer sur le télétravail la phrase suggérée par mon sous-amendement et moi je renonce à faire un sous-amendement, comme cela on ne vote pas deux fois.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, c'est bien.

**Mme Rosa PROSPERI**

Alors je reprends. Nous avons déposé trois amendements, dont je rappelle que le sens était le suivant : augmenter ce qui nous semblait être la lisibilité maximum du rapport, puisque nous considérons qu'un certain nombre de points laissaient des ambiguïtés. Et, je vous l'ai dit tout à l'heure, l'objectif était de lancer en direction des Corses un message parfaitement clair.

Premier amendement sur les écoles, nous voulions que soit précisée et levée l'ambiguïté d'une reprise dans les collèges et les lycées en septembre en présentiel et cette ambiguïté a manifestement, sauf décision contraire de Petr'Antò TOMASI, mais je ne le pense pas, par les biais de l'article premier ou de l'article 2 de la délibération substitutive.

Deuxième amendement : il s'agissait de notamment la gestion des flux, les transports de voyageurs. Il nous semblait que parler de la période qui allait du 11 mai au 23 juin, avec un point d'étape au 2 juin n'était pas satisfaisante. Nous, nous avons souhaité que le 2 juin soit consacré officiellement comme une véritable étape et non pas un simple point d'étape. Cette modification a été prise en compte dans l'article 6 de la délibération, puisque l'article 6 de la délibération prévoit que lors de la session du 29 mai, le Président du Conseil exécutif fera une restitution complète des éléments qui auront été recueillis entre le 11 mai et le 29 mai et nous pourrons peut-être en tirer certaines conséquences, sur tous les problèmes y compris ceux des transports. Mais on ne doit pas directement, à la date du 23 juin, on respecte la période de trois semaines.

Dernier amendement, c'est un amendement qui était relatif au télétravail. Nous considérons que la façon dont la reprise des activités au sein de la Collectivité telle que présentée, était ambiguë. Et, nous avons l'impression que le télétravail était la règle dans le monde de l'entreprise et pas au sein des effectifs de la Collectivité. Or, je rappelle que nous sommes quand même le premier employeur de Corse.

Par la modification qui a été opérée dans le rapport, cette difficulté n'existe plus puisqu'aujourd'hui, on vise et le principe de la reprise des activités, non pas du travail, et la priorité au télétravail qui a vocation à s'étendre dans les mois à venir.

M. le Président du Conseil exécutif, j'en termine avec le sous-amendement, je vous avais suggéré de remplacer « reprise du travail » par « reprise totale de l'activité » ; il a été indiqué « reprise général de l'activité », ça me convient.

### **Le Président TALAMONI**

Alors simplement, avant de demander s'il y a quelqu'un qui veut prendre la parole contre, je veux juste vous préciser que nous allons effectuer formellement 7 votes, 63 noms à chaque fois, donc ça va être très long.

Donc, cette précaution oratoire ayant été prise, je demande est-ce que quelqu'un, qui se ferait évidemment mal voir par ses collègues, souhaite intervenir contre ce que vient de dire Rosa PROSPERI ? Personne, je n'en attendais pas moins de vous.

### **M. Jean-François CASALTA**

Président, je ne souhaite pas intervenir contre ce que vient de dire Rosa PROSPERI, mais simplement un point de méthode. J'aimerais déposer une sorte de sous-amendement à l'article 8, c'est vous qui voyez quand je peux le faire. J'aimerais que ça soit légèrement modifié en relation avec ce que vient de dire le Président du Conseil exécutif, parce qu'on dirait que cet article 8 prévoit un double plancher, c'est-à-dire la date du 23 juin et le *green pass*. Or, vu ce que vient de dire le Président du Conseil exécutif, c'est le *green pass* qui sera le déclencheur de l'arrivée des flux touristique en Corse et non pas seulement à compter du 23 juin.

En gros, si on l'a avant, si on a la sécurité sanitaire avant, on pourra faire entrer les touristes avant. C'est dans ce sens-là que j'aimerais modifier la formulation de l'article 8.

### **Le Président TALAMONI**

Si vous proposez une formulation qui convient au Président du Conseil exécutif et à Rosa PROSPERI, Rosa PROSPERI pourrait l'intégrer, ce qui nous éviterait de faire un vote plus.

### **Le Président SIMEONI**

Excusez-moi !

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.



### **Le Président SIMEONI**

Il me semble que c'est prévu expressément cette possibilité, y compris d'aller en amont du 23 puisqu'on dit : une ouverture aux flux touristiques ne pourra être mise en œuvre en amont ou en aval de cette date, que si les conditions sont remplies. Donc, ça veut bien dire que si en amont du 23, les conditions sont remplies, c'est-à-dire les conditions fixées par notre stratégie, et notamment le *green pass*, sont applicables, on peut très bien décider l'ouverture avant le 23.

### **M. Jean-François CASALTA**

Je craignais simplement, M. le Président, que c'était le rappel de cette date, au vu de la date qui était mentionnée dans le rapport, qui pourrait prêter à confusion, c'est la raison pour laquelle je souhaitais, si vous en êtes d'accord bien évidemment, zapper directement la date du 23 juin. D'ailleurs ça relierait avec l'amendement que présente « Corsica Libera », en disant que le 2 juin, ce n'est pas simplement un point d'étape, mais qu'il faut une restitution et un rendu, et qu'on pourrait même, en envisageant les choses de manière très positive, si le dispositif est en place, on pourrait permettre l'arrivée des flux touristiques dès le 2 juin.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Excusez-moi, j'ai un petit souci aussi. Je n'ai pas consommé toutes mes minutes, donc je voudrais juste poser une question au Président de l'Exécutif parce que je n'ai pas bien compris : les Corses là ils doivent savoir, c'est important. Si je comprends bien, si on n'a pas de *green pass* ou si on n'a pas la méthodologie en test, après le 23 juin et jusqu'à quand, on n'aura pas de touristes tant qu'on n'a pas trouvé ce *green pass* et ce test, pas de Corse, pas de touristes.

### **Le Président SIMEONI**

Jean-Charles, je vais vous répondre. C'est bien pour cela qu'on prévoit un point d'étape toutes les 3 semaines pour pouvoir décider les uns et les autres, en notre âme et conscience, de ce qu'il faut faire.

Moi, ce que je pense, je vais être très clair, les tests, il va en arriver, il en sort, il y a des tests rapides et fiables, c'est annoncé tous les jours par le Gouvernement. Donc, ça on l'a, d'accord ?

Deuxièmement, si on le discute avec le Gouvernement, y compris on plan juridique, on peut l'avoir très vite. Et moi, je considère que c'est une garantie absolue, dès lors que c'est combiné avec les autres principes.

Donc, c'est pour que cela que je vous disais, il faut qu'on soit clair.

Est-ce que l'on croit que ce système-là est le meilleur ? Moi je suis persuadé, je ne prétends pas avoir raison seul, moi j'ai beaucoup réfléchi, avec l'objectif, notamment de faire venir des touristes en Corse, et je ne vois pas comment on peut le faire de façon sécurisée, si on ne met pas cela en place.

C'est la raison pour laquelle je vous dis, et c'est le sens des amendements que j'ai mis en complément, moi je ne suis pas marié avec la date du 23 juin, moi je pense qu'il faut qu'on obtienne la mise en œuvre de ces principes et qu'on combine l'analyse des résultats du premier principe avec le deuxième principe et la mise en œuvre du deuxième principe pour sécuriser l'arrivée des flux touristiques. Et, dès qu'on aura fait cela, on pourra les recevoir.

Donc je vous dis, si on vote ce rapport, ce n'est pas pour poser un principe de façon abstraite, c'est pour qu'on se mette ensemble politiquement derrière pour dire au Gouvernement : nous avons besoin de ce dispositif parce que nous avons besoin de recevoir des touristes cet été. Nous avons besoin de recevoir des touristes mais nous avons besoin de les recevoir dans des conditions sanitaires qui ne mettent pas en danger notre population et nos structures médicales. Et la réponse, c'est celle-là et nous pouvons le faire.

Et, matériellement Jean-Charles, pour vous répondre, tous les moyens sont là, après c'est une volonté politique. C'est pour cela que je dis, plus les choses seront vite faites... Dans les 3 jours, si vous votez ce rapport, tout de suite derrière, il faut prendre contact, on a déjà commencé à le faire. Moi, je vais vous dire même le fond de ma pensée, je pense que d'autres régions vont le faire après nous et notamment des régions insulaires appartenant à la France, qui vivent du tourisme.

Mais moi je pense qu'il faut qu'on soit les premiers à le faire. Et s'ils nous disent oui, parce qu'on aura poussé et parce qu'on y croit, on se sera donné les moyens à la fois de préserver l'intérêt et la santé de la population et de recevoir des touristes dont on a besoin.

Voilà, donc les choses elles sont claires.

### **Le Président TALAMONI**

Je crois que nous allons, au bénéfice des explications qui ont été données par les uns et les autres...

**Mme Rosa PROSPERI**

Président, pour répondre à votre souci de multiplication potentielle des votes...

**Le Président TALAMONI**

On pourrait rester jusqu'à 4 heures du matin, moi ça ne me dérange absolument pas, nous le faisons quand nous sommes dans l'hémicycle, mais sauf qu'ensuite nous allons avoir des problèmes techniques et c'est ça le problème.

**Mme Rosa PROSPERI**

Je peux vous proposer dans la mesure où « Corsica Libera » a eu satisfaction, a eu gain de cause, sur ces 3 amendements : l'absence de réouverture des écoles, le télétravail et le rapport étape du 2 juin, on ne vote plus les amendements, mais on se contente de voter la délibération et le rapport tels qu'amendés et nouvellement présentés par le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Moi, je pense qu'on peut faire un amendement de synthèse substitutif, qui est en fait la formulation sur laquelle nous nous sommes entendus et que nous lisons, pour que les choses soient bien claires, et ensuite on vote et chacun s'exprime par rapport à cela, ou ne s'exprime pas d'ailleurs. Si l'opposition veut s'exprimer, la majorité aussi d'ailleurs, mais à mon avis on va gagner beaucoup de temps.

C'est une pratique qu'on a retenue, me fait-t-on remarquer, lors d'une session précédente où il y avait 7 amendements différents, on les a fondus en un seul et on a voté une seule fois.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons souvent fondu les amendements, mais là il y a une certaine complexité, donc je m'assure avec les services qu'il n'y ait pas de difficulté particulière, un instant.

Très bien, alors nous allons faire un seul vote qui va donc permettre d'intégrer, à travers cet amendement substitutif, les trois amendements de « Corsica Libera », les amendements du Conseil exécutif répondant aux demandes de « Corsica Libera », puisqu'il y a non seulement les 3 amendements qui ont été formellement présentés par « Corsica Libera » par la voix de Rosa PROSPERI et les amendements déposés par le Conseil exécutif à son propre rapport pour satisfaire les demandes de

« Corsica Libera », je pense notamment au comité et à l'ouverture des écoles. Est-ce que nous sommes d'accord ?

Donc, on voterait une seule fois pour ce qui concerne les demandes de « Corsica Libera », et ensuite on examinerait les autres amendements des autres groupes. Est-ce que nous sommes d'accord ?

**(Brouhaha).**

**Le Président TALAMONI**

Donc, nous sommes bien d'accord.

Nous allons voter une seule fois s'agissant des amendements de « Corsica Libera » et des amendements du Conseil exécutif à son propre rapport et à sa propre délibération, qui répondent aux demandes de « Corsica Libera ».

**Le Président SIMEONI**

Président, c'est vrai qu'ils répondent aux amendements de « Corsica Libera », mais ils développent aussi des positions spontanément versées au débat par le Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

On a bien compris de quoi il s'agissait.

**Mme Rosa PROSPERI**

Il y a également un amendement de « Femu a Corsica », qu'en fait-on ? On le vote séparément ?

**Le Président TALAMONI**

On va le voter séparément après, et il y en a d'autres.

Est-ce que nous sommes d'accord sur cette manière de procéder ? Ce n'est pas très compliqué, c'est un peu compliqué, mais on essaye de gagner du temps, encore une fois ce n'est pas pour économiser notre temps, c'est pour économiser les moyens techniques qui risquent de nous faire défaut à un moment donné, d'après ce que nous disent en tout cas les services.

Donc, est-ce que nous sommes d'accord pour procéder ainsi ? Moi je consulte, bien entendu, pour ne pas faire preuve d'autoritarisme, y compris pour le bien de tous. Donc je veux avoir bien sûr l'assentiment et du groupe « Corsica Libera » et du Président du Conseil exécutif. Est-ce que nous procédons de cette manière ?

Ensuite il resterait à voter sur les amendements des autres groupes.

**Mme Rosa PROSPERI**

Président, moi c'était une façon de procéder que je vous suggérais dans le souci d'écourter les débats, et à partir du moment où nous n'avons plus vocation à faire voter séparément nos amendements qui ont été repris.

**Le Président SIMEONI**

Moi je n'ai pas compris, mais je suis d'accord.

**Mme Rosa PROSPERI**

C'est l'essentiel.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons donc voter, je pense que tout le monde a compris.

**Le Président SIMEONI**

On a tout compris.

**Le Président TALAMONI**

Donc, après nous être mis d'accord avec les services, je vais demander à la secrétaire de séance de procéder à l'appel.

**Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

**Nous allons avoir le résultat du vote :**

**Pour : 42**

**Contre : 3**

**Abstentions : 5**

**Non-participations : 13**

**Amendement de synthèse adopté à la majorité.**

Alors, nous allons examiner à présent les amendements suivants, et notamment l'amendement de Hyacinthe VANNI pour le groupe Femu a Corsica, c'est l'amendement n° 2. Est-ce que Hyacinthe VANNI veut, en une minute, nous dire en quoi il consiste ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Même en 30 secondes. Je ne reviendrai pas sur l'exposé des motifs. L'annonce du Premier ministre sur la réouverture des parcs et des jardins pour le 1<sup>er</sup> juin, mais il nous semble qu'il faut aujourd'hui nous donner dès le 11 l'accès aux espaces naturels, notamment les plages, les lacs et les rivières. Je pense que c'est une prérogative de notre Assemblée de Corse et c'est le sens de notre amendement. Est-ce que vous voulez que je vous le lise ?

**Le Président TALAMONI**

Non, on l'a devant les yeux.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, donc en 30 secondes, mission remplie, je vous propose de le valider après avis de l'Exécutif, bien entendu.

**Le Président SIMEONI**

L'avis de l'exécutif, M. le Président de l'Assemblée : important de le lire en entier. On est favorable, « l'accès aux espaces naturels, notamment les plages, lacs et rivières doit être autorisé dès le date du 11 mai, dans le strict respect des gestes barrière et des règles de distanciation sociale, et toujours en limitant les rassemblements à moins de 10 personnes ».

Que les choses soient claires, il ne s'agit pas d'aller sur les plages à 20 ou 30 jeunes etc., il s'agit d'acter un principe de réouverture à partir du 11 mai aux espaces naturels parce qu'en Corse on peut le faire, mais dans le respect de tout le reste, il faut le dire clairement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu, mais c'est tellement courant et c'est tellement ancré dans nos esprits maintenant, que de les rappeler c'est bien et je pense que peut-être il faudrait aussi l'afficher sur les plages et faire une communication sur les espaces naturels, c'est aussi quelque chose à laquelle il faut réfléchir et avoir à l'esprit.

**Le Président TALAMONI**

Parfait ! Le Président du Conseil exécutif s'étant exprimé, je vais mettre cet amendement aux voix et je vais demander donc à la secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

**Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers**

**Le Président TALAMONI**

Voici le résultat du vote :

Pour : 48

Abstentions: 5

Non-participation : 10

**L'amendement est adopté à la majorité.**

Il reste, si je ne me trompe pas, deux amendements du groupe la Corse dans la République. Je pose la question d'abord qui va le défendre et ensuite, est-ce qu'il est envisageable de n'effectuer qu'un vote pour ces deux amendements ?

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Oui, c'est moi-même qui vais les défendre. Effectivement, ça concerne le handicap, donc je pense que ça peut-être regroupé en un seul vote.

**Le Président TALAMONI**

Parfait, donc vous avez la parole pour très brièvement défendre ces amendements que nous avons devant les yeux.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

En fait, je voulais qu'on prenne en considération les personnes en situation de handicap.

Tout d'abord l'amendement n° 3, pour les parents des enfants, et même adultes, en situation de handicap qui doivent reprendre le travail le 11 et qui pour

certaines ne pourront pas remettre leurs enfants en institution spécialisée. J'aimerais qu'on les prenne en considération et qu'on leur accorde le télétravail, on en parle dans un amendement ultérieur, peut-être qu'on aurait même pu l'inclure, mais maintenant ça n'a pas été fait.

Donc, j'aurais aimé qu'on rajoute « avec une attention particulière pour les parents d'enfants en situation de handicap, n'ayant pas de moyens de garde », page 32.

### **Le Président SIMEONI**

Favorable, je vous confirme que ça sera bien sûr le cas, c'est le cas pour tous les parents ayant des difficultés de garde d'enfant, donc avec un regard encore plus attentif sur les enfants en situation de handicap et leurs parents.

### **Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci. Et, ensuite il s'agissait aussi du retour à l'école, je disais qu'il était compliqué pour les enfants qui n'avaient pas de problème particulier de respecter les gestes barrières, alors là avec des enfants en situation de handicap, avec des troubles du comportement pour la plupart, je ne vois pas comment... Vous avez tous été d'accord en expliquant que les règles étaient drastiques et que ça allait être difficile de les mettre en place, donc avec des enfants en situation de handicap dans les classes ULIS, ça allait être deux fois plus compliqué.

Donc, j'aurais aimé qu'on puisse rajouter la spécificité des classes spécialisées dans la partie 2, page 26, lorsque vous dites « pour tenir compte des enjeux spécifiques », j'aurais aimé rajouter : « notamment des classes spécialisées ULIS et contraintes propres à chacun d'entre eux », en parlant des établissements scolaires, parce que les ULIS sont à la fois dans les établissements primaires et en même temps collèges et lycées.

### **Le Président SIMEONI**

Tout à fait d'accord bien sûr, notamment ça permet les classes ULIS, mais on fera la même chose bien sûr pour les UE, les unités d'enseignement et les enfants accompagnés par des AESH.

Donc, favorable à l'amendement.



**Le Président TALAMONI**

Merci, donc nous allons demander à la secrétaire de procéder à l'appel nominal pour le vote de ces deux amendements de « A Corsica ind'è a Republica ».

Donc, on vote une seule fois pour les 2 amendements. En fait ça ne fait plus qu'un seul amendement.

Ça commence à marcher moins bien, il est temps qu'on finisse...

**Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

J'interroge le Président du Conseil exécutif sur son amendement n°5, est-ce qu'il est inclus dans le vote global de tout à l'heure ? L'amendement n°5 donc « dans le cadre d'un transfert temporaire des contrats de délégation de service public entre l'aéroport d'Orly et celui de Roissy ». Est-ce que cet amendement a été inclus dans le vote global de tout à l'heure ou bien est-ce qu'il doit faire l'objet d'un vote spécifique ? Je pose la question.

**Le Président SIMEONI**

Il doit faire l'objet d'un vote spécifique, car il s'agit d'une phrase malencontreuse qui est dans le rapport, donc il faut le voter, c'est important.

**Le Président TALAMONI**

Donc, je le mets aux voix, nous l'avons devant les yeux, je demande à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal.

**Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers**

**Le Président TALAMONI**

**Pour : 58**

**Abstentions : 5**

**L'amendement est adopté à la majorité.**

Je crois que nous avons épuisé la liste des amendements.

Donc, il nous faudra voter sur le rapport ainsi amendé. Nous allons faire un seul vote pour le rapport ainsi amendé avec la délibération.

Je vais donner la parole à la secrétaire de séance pour l'ultime vote, le vote sur le rapport.

Vous avez la parole.

**Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Ont voté POUR : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**Ont voté CONTRE : Mmes et MM.**

Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

**Se sont abstenus : Mmes et MM.**

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**Le Président TALAMONI**

Je vais vous donner lecture des résultats dès que les services me les communiqueront. Ensuite nous serons au bout de nos peines pour aujourd'hui.

**POUR : 43 ;  
ABSTENTIONS : 14 ;  
CONTRE : 6.**

**Le rapport est ADOPTE.**

Je vous remercie à toutes et à tous.

L'enseignement de cette séance, c'est que quand la séance dure trop longtemps, eh bien, on ne parvient plus à travailler. Il faudra essayer de s'organiser la prochaine fois pour être plus concis, pour s'en sortir en moins de temps.

Merci à toutes et à tous pour votre...

Attendez, les services me communiquent une rectification :

**RAPPORT, ainsi amendé, est ADOPTÉ À LA MAJORITÉ<sup>1</sup>**

**POUR : 42  
CONTRE : 6  
ABSTENTIONS : 15**

Cette rectification étant faite, le rapport est néanmoins adopté.

Je vous remercie à toutes et à tous pour votre contribution.

**M. Hyacinthe VANNI**

M. le Président, excusez-moi, mais je crois que j'ai entendu des votes contre.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais on l'a dit, ça. 6 CONTRE. C'était entre les POUR et les ABSTENTIONS qu'il y avait un problème. C'est ce vote-là qui a été rectifié par les services.

Donc, merci à toutes et à tous. A très bientôt, dans de meilleures conditions techniques, j'espère.

---

<sup>1</sup> Délibération N° 20 / 076 AC

Attendez, il fallait aussi prendre acte du rapport de la Chambre régionale des comptes, mais nous le faisons de cette manière-là, sans procéder à un vote formel.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 058 : Präsentation di u raportu d'usservazione definitive di a camera regiunale di i conti di corsica in quantu à l'eserciziu di u putere di tutela di a CTC/CdC nantu à a gestione di e risorse umane in l'agenze è uffizii**

**\* Rapport n° 058 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse concernant l'exercice du pouvoir de tutelle de la CTC/CdC sur la gestion des ressources humaines dans les agences et offices**

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas d'opposition à ce que nous prenions acte ?

Donc, nous avons pris acte.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de ce rapport<sup>2</sup>**

Je crois qu'il était temps que nous finissions parce qu'on ne s'entend plus du tout.

Attendez, me dit encore Serge. Il y avait une demande de prise de parole ? Je ne crois pas. Je crois que nous avons terminé, de toute façon, on ne voit plus rien. Vous êtes tous figés. Il n'y a plus de son.

Merci à toutes et à tous. A très bientôt !

**La séance est levée à 19 h 45.**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 20 / 077 AC

# ANNEXES

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

7 MAI

**CREATION D'UN COMITE  
DE PREFIGURATION  
DU DECONFINEMENT EN CORSE**

*Rapport n° 085*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Ces derniers jours, un groupe de réflexion stratégique sur le déconfinement de l'île a été constitué. Composé de médecins et de scientifiques, ce groupe a déjà commencé à travailler sur cette question en souhaitant, au préalable, mettre en place une étude de séroprévalence du Covid-19 représentative de la population Corse. Il apparaît opportun d'intégrer ce groupe, ou ses représentants, au comité de préfiguration.

Par ailleurs, s'agissant du collège des élus, il est proposé d'ajouter les membres du Conseil exécutif dans son intégralité, les parlementaires insulaires (sénateurs, députés et le député européen François Alfonsi) ainsi que les maires d'Aiacciu et Bastia et les présidents des associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le présent amendement modifie la composition du comité de préfiguration.

**ARTICLE PREMIER :**

Le deuxième paragraphe du dispositif du rapport est substitué comme suit :

*« **INSTALLE** un comité de préfiguration du déconfinement en Corse composé du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil exécutif, de l'ensemble des conseillers exécutifs, des présidents des groupes de l'Assemblée de Corse, des deux sénateurs, des quatre députés de Corse, du député européen François Alfonsi, des maires d'Aiacciu et de Bastia, des présidents des associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, du Président du CESEC et d'un vice-président de l'Assemblea di a Giuventù, de l'URPS, de l'Université de Corse, des Ordres des médecins, de l'Associu Corsu di a Salute et du groupe de réflexion stratégique sur le déconfinement de l'île, des*

acteurs du domaine scientifique et médical regroupés au sein du collectif anti covid initié par l'Université de Corse. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020  
7 MAI

CREATION D'UN COMITE  
DE PREFIGURATION  
DU DECONFINEMENT EN CORSE

*Rapport n° 085*

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**REPLACE**, dans le dispositif proposé, page 4 du rapport, le paragraphe suivant :

« INSTALLE un comité de préfiguration du déconfinement en Corse ..... des Ordres des médecins et de l'Associu Corsu di a Salute. »

**Par le paragraphe suivant :**

*« INSTALLE un comité de préfiguration du déconfinement en Corse, piloté par la Commission pour les Politiques de Santé de l'Assemblée de Corse élargie au Président de l'Assemblée de Corse, au Président du Conseil Exécutif, aux Conseillers Exécutifs, aux sénateurs et députés de la Corse, au Président du CESEC ainsi qu'à un vice-président de l'Assemblea di a Giuventù. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020**

**7 MAI**

**CREATION D'UN COMITE  
DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN DE SORTIE PROGRESSIVE  
ET MAITRISEE DU CONFINEMENT  
DE LA CORSE**

*Rapport n° 085*

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'implication de l'ensemble des acteurs dans le suivi et l'évaluation du plan de sortie du confinement pour la Corse est un enjeu majeur en terme d'efficacité et d'exigence démocratique.

Cette implication a vocation à s'organiser en premier lieu dans le cadre du fonctionnement normal des institutions, notamment celles de la Collectivité de Corse, et des différentes instances ou espace de concertation en découlant.

Mais la singularité de la situation induite par la crise du Covid-19, les enjeux induits par l'adaptation du plan au caractère évolutif des données et à sa mise en œuvre efficiente sur le terrain, conduisent à la création d'un comité de suivi de la mise en œuvre du plan de sortie du confinement.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Il est institué un comité de suivi de la mise en application du plan de sortie du confinement de la Corse, composé de représentants des instances exécutive, délibératives, et consultatives de la Collectivité de Corse :

- Le Président du Conseil exécutif de Corse, et les Conseiller(e)s exécutif(ve)s concerné(e)s par l'ordre du jour de la réunion ;
- Le Président de l'Assemblée de Corse ;
- Les Présidents de groupe de l'Assemblée de Corse ;

- Le Président du CESEC ;
- Les Vice-Présidents de l'Assemblea di a Giuventù ;
- Les Présidents de commissions de l'Assemblée de Corse concernées par la mise en œuvre du plan ;

Il est chargé de recueillir les analyses, avis, et propositions des élus extérieurs à la Collectivité de Corse concernant la mise en œuvre du plan de sortie de confinement de la Corse, ainsi que des institutions, organismes ou personnes qualifiées concernées par ladite mise en œuvre, et constitue un lieu d'échange et de partage d'informations entre ces participants.

A ce titre, il invite notamment à participer à ses travaux :

- Les parlementaires de l'île (députés, sénateurs ; député européen) ;
- Les Maires d'Aiacciu et de Bastia ;
- Les Présidents des associations de Maire de Haute-Corse et de Corse du Sud ;
- Les Chambres consulaires ;
- Le Président de l'Université de Corse ou son représentant ;
- Les organisations syndicales et professionnelles ;
- Le Ordres de Médecins ;
- L'URPS ;
- L'associu corsu di a Salute ;
- Les acteurs du domaine scientifique et médical regroupés au sein du collectif anti-covid initié par l'Université de Corse ;

Les représentants de l'Etat et de l'ARS peuvent également, chaque fois que nécessaire, être invités à participer aux travaux du Comité de suivi, ou sollicités pour communiquer des éléments utiles à ceux-ci.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**